



Conservatoire du PAYS de Château-Gontier

Projet d'établissement 2015-2020

« Ouvrons le champ des possibles »

Sommaire

<u>Introduction</u>	5
Contexte général	
Fonction du projet d'établissement	
Méthodologie d'élaboration « une démarche participative »	
I - <u>Les enjeux</u>	7
II - <u>Les fonctions du Conservatoire</u>	7
A - <u>Les pratiques artistiques</u>	7
a - <u>Les enseignements</u>	7
1 - La musique	7
1.1 - Un établissement classé par l'Etat	
1.2 - L'accompagnement des pratiques amateurs	
2 - La danse	9
3 - Les arts plastiques	10
4 - Les musiques actuelles	12
Un projet innovant	
Des actions menées en partenariat	
Liens entre les musiques	
Musique actuelles/Arts numériques/ Arts plastiques	
b - <u>Les Missions d'Education Artistique et Culturelle</u>	14
1 - L'action en direction des écoles	14
Interventions musique en milieu scolaire	
Découverte des instruments	
Classes vocales et classe orchestre de flûtes à bec	
Projets avec les collèges (classes orchestres et classes vocales)	
Les projets avec les lycées	
2 - Interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires	17
c - <u>Les pratiques en amateur</u>	17

B - <u>Diffusion et action culturelle</u>	18
a- <u>La diffusion</u>	18
Des concerts, spectacles et animations musicales et chorégraphiques dans le territoire	
Des lieux d'expositions diversifiés	
Des liens privilégiés avec la médiathèque et la lecture publique	
b - <u>L'action culturelle</u>	20
Des collaborations régulières avec les forces vives du territoire	
Les partenariats entre la médiathèque et le Conservatoire	
C - <u>Les fonctions support</u>	21
a - <u>L'accueil, le centre ressources, la signalétique</u>	21
1 - L'accueil	
2 - L'accessibilité	
3 - Le centre de ressources	
4 - La charte graphique	
b - <u>Les moyens dédiés</u>	22
1 - Les bâtiments	
2 - Les personnels	
3 - Le matériel	
D - <u>L'entretien et la sécurité du bâtiment</u>	24
III - <u>La gouvernance de l'établissement</u>	25
A - <u>Les principes de management</u>	25
B - <u>Les instances de direction et de pilotage</u>	26
C - <u>L'instance de concertation : Le Conseil d'Etablissement</u>	28
IV - <u>Les développements futurs</u>	29
A - <u>L'organisation administrative et pédagogique</u>	29
B - <u>Les Disciplines</u>	30

C - <u>L'action culturelle</u>	32
D - <u>Les territoires</u>	32
E - <u>Les formes et formats d'apprentissage</u>	33

Introduction

Contexte général

Les missions des établissements d'enseignement artistique spécialisé ont considérablement évolué ces 30 dernières années.

A l'origine, les conservatoires avaient pour principal objectif de transmettre une tradition, un patrimoine et un savoir faire essentiellement technique, ceci en vue de former des musiciens, danseurs et comédiens.

Cependant, compte tenu :

- De différentes lois de décentralisation (1982, 1983, 1985, 1986, 2004, projet de loi de 2013/2014), induisant une prise en charge grandissante des collectivités locales,
- Du recul de l'Éducation Nationale dans la place accordée à l'éducation artistique et dans leur prise en charge financière,
- De la mondialisation culturelle induite par les moyens de communications et les nouvelles technologies,
- De l'émergence de nouvelles cultures et pratiques artistiques,
- Du Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique 2013/2016,
- Du Schéma d'Orientation Pédagogique pour l'Enseignement de la danse 2004,
- De la création et des fusions des Communautés de Communes,

Une nouvelle définition des missions des établissements d'enseignement artistique s'ensuit. Les collectivités locales attendent de leurs établissements qu'ils s'inscrivent dans une réelle politique publique de territoire, à la fois culturelle, éducative et sociale, en accompagnant et anticipant les évolutions dans leurs différents champs d'intervention.

Il s'agit maintenant de prendre en compte la diversité des missions, des cultures, des publics et des partenaires, pour élaborer un projet d'établissement répondant à de nouveaux enjeux.

La mise en synergie des différents acteurs doit permettre de répondre à leurs missions respectives, dans un objectif d'optimisation du service public.

Le Conservatoire propose une réponse à ces problématiques. Elle s'inscrit pleinement dans une dynamique de territoires.

Du fait du renouvellement du classement par le Ministère de la Culture, en 2015, notre établissement (Conservatoire à Rayonnement Intercommunal) se doit :

- ✓ d'établir un projet d'établissement,
- ✓ de s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés,
- ✓ de fonctionner en réseau.

En outre, notre établissement doit assumer :

- ✓ des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé,
- ✓ des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire,
- ✓ des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs.

Fonctions du projet d'établissement

Le projet d'établissement du Conservatoire a pour fonction :

- ✓ d'affirmer les objectifs de l'établissement,
- ✓ d'en définir son identité,
- ✓ de décliner les différentes fonctions et activités de l'établissement,
- ✓ de préciser leur organisation ainsi que les moyens dédiés.

Ce document servira de référence et de cadre pour l'ensemble des instances du Conservatoire, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'établissement. Il pourra être modifié par avenant sur proposition du conseil d'établissement. Il sera en tout état de cause évalué en 2020.

Méthodologie d'élaboration : « Une démarche participative »

Ce projet d'établissement s'inscrit dans la continuité du précédent projet d'établissement (2010/2015) et reprend pour partie les idées et propositions issues des différents groupes de travail et de réflexion mis en place par l'équipe de direction du Conservatoire en 2014 et 2015. Elles ont été également soumises au Conseil d'Établissement qui les a amendées et validées.

Les différents groupes de travail ont été suscités en cohérence avec les axes du schéma départemental.

Ces groupes ont été constitués des différents acteurs professionnels amenés à travailler au sein du Pôle culturel du Pays de Château-Gontier :

- ✓ L'équipe administrative et pédagogique du Conservatoire
- ✓ Les responsables du Pôle Culture
- ✓ Les responsables des lycées et collèges publics de Château-Gontier
- ✓ La direction de l'IME.

Des thématiques ont été retenues :

- ✓ Le développement de nouvelles pratiques
- ✓ La reconnaissance de parcours personnalisés
- ✓ Les responsabilités au sein de l'équipe pédagogique
- ✓ Les locaux
- ✓ Les partenariats avec l'Education Nationale
- ✓ Les partenariats avec les autres services de la Communauté de Communes
- ✓ Le soutien des pratiques amateurs
- ✓ La territorialité et les réseaux
- ✓ L'ouverture vers les publics empêchés.

I/ Les enjeux

Notre projet d'établissement marque une étape dans la construction d'une offre de formation et de pratique artistique en réponse à l'attente des usagers d'aujourd'hui et de demain. C'est un élément indispensable pour baliser l'avenir, tant du point de vue local que dans la perspective du schéma départemental de l'enseignement des pratiques et de l'éducation artistique et du schéma d'orientation de la danse.

Le pôle culturel des Ursulines s'affirme comme le lieu majeur de la formation, de la création et de la diffusion dans le sud-Mayenne et le Conservatoire a un rôle à jouer dans cet ensemble de propositions culturelles.

Le Projet d'Etablissement définit l'identité de l'établissement et ses objectifs prioritaires d'évolution. Il doit permettre d'aller à la rencontre des publics : comédiens, plasticiens, musiciens, spectateurs, visiteurs, enfants, adultes, jeunes, amateurs, professionnels, étudiants, enseignants par une meilleure connaissance de la diversité des propositions culturelles offertes aux habitants du Pays de Château-Gontier ou à ceux qui désirent s'y installer.

II/ Les fonctions du Conservatoire

A - Les pratiques artistiques

La rencontre et le rapprochement des différentes pratiques.

Avant d'aborder les différentes offres proposées dans les différents champs disciplinaires et esthétiques, il est important de rappeler que l'un des enjeux majeurs du projet est d'en permettre la rencontre, en rapprochant artistes, enseignants, élèves, amateurs et publics autour d'un projet dédié aux pratiques artistiques les plus diverses. Ces croisements devraient permettre à chacun de s'enrichir, découvrir, se nourrir et parfois se réinterroger sur ses propres pratiques.

a - Les enseignements

1 - La musique

Apprendre à s'exprimer et à communiquer avec les sons, les rythmes, son corps, sa voix, un instrument.

1.1 Un établissement classé par l'Etat

Le Conservatoire est classé, par le Ministère de la Culture, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C.R.I.) pour son activité dans le domaine de l'enseignement musical depuis 1995.

Un renouvellement du classement a été obtenu en 2015 suite à la visite des inspecteurs en musique et en danse.

Il met en place des parcours de formation diversifiés, conformément aux préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. Ces parcours, ainsi que les processus d'évaluations nécessaires au suivi de la progression individuelle de chaque élève, sont réfléchis et élaborés collectivement par les enseignants de chaque département et validés par l'équipe de direction.

1.2 L'accompagnement des pratiques musicales amateurs

Le Conservatoire propose de nombreux ateliers de pratiques collectives allant de la petite formation aux orchestres (l'atelier vocal, l'atelier orchestre, les ensembles de flûtes, de clarinettes, d'accordéons, de cordes, d'harmonie, l'atelier création et improvisation, l'atelier de musiques actuelles...) ouverts à tous les musiciens amateurs.

Les ateliers animent le territoire par une programmation répartie sur toute l'année qui traduit bien l'implication de l'équipe pédagogique.

Des projets structurants sont nécessaires chaque année pour donner des objectifs suffisamment visibles pour la pratique de l'Harmonie afin qu'ils soient partagés par les élèves et les professeurs concernés.

Par ailleurs, le Conservatoire soutient et accompagne les formations amateurs en mettant des moyens matériels et humains à leur disposition. Il initie, accompagne ou prend part à des projets visant à valoriser l'activité artistique des différents musiciens et ensembles amateurs du territoire.

Partenaires :

- Harmonies du Pays de Château-Gontier, des sapeurs-pompiers de Château-Gontier et de Bierné,
- Groupes musicaux de Daon et de Loigné/Mayenne,
- Batteries fanfares de Laigné et Marigné-Peuton,
- Chorales d'Azé, de Château-Gontier, de Chemazé, de St-Denis d'Anjou, Chorales d'Aînés (3),
- Big-band du sud-Mayenne,
- Le Conservatoire développe également des partenariats et des échanges avec d'autres structures de formation du département en particulier Mayenne Culture ainsi que des projets en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Laval, les autres conservatoires classés du département et les Établissements Spécialisés d'Enseignement Artistique Territoriaux (ESEAT) du réseau sud-Mayenne.

Au cœur du projet : jouer ensemble

Même s'il existe un répertoire solo pour la plupart des instruments, certains se « suffisant » plus à eux-mêmes que d'autres, le piano ou la guitare par exemple, il n'en demeure pas moins que la musique se pratique le plus souvent à plusieurs. Jouer avec d'autres musiciens nécessite de l'écoute, de la compréhension et la capacité de s'adapter à l'autre.

De plus, à l'instar de pratiques collectives autres que musicales (le sport par exemple), jouer ensemble est source de rencontres, d'échanges, de confrontations, d'émulations, de plaisirs... Jouer et apprendre avec d'autres contribue à ouvrir les oreilles, mais aussi à porter le regard, l'attention sur autrui. Nous pourrions ainsi dire que « jouer ensemble » participe au « vivre ensemble ».

Pour ces différentes raisons, les pratiques collectives sont omniprésentes dans le projet pédagogique. Il est donc important que les enseignants instrumentistes réservent des temps dédiés à leur encadrement. Il est nécessaire de sensibiliser les parents en amont afin que les élèves s'en emparent.

« Jouer ensemble » se décline par les actions suivantes :

- Pratique collective initiée dès les premiers cours dans le cadre du cours instrumental,
- Parcours vocal susceptible d'accueillir les chanteurs de tous âges et tous niveaux,
- Cours d'instruments regroupant autant que possible deux ou trois élèves sur le même créneau horaire,
- Pratiques collectives vocales et instrumentales au sein du cours de formation musicale,
- Projets d'Ensembles menés tout au long de l'année sollicitant des élèves de différentes classes autour d'un thème choisi (pays, auteur, œuvre, époque, école, forme, formation, genre, style, période...),
- Mise en place d'Ensembles vocaux, instrumentaux et orchestres susceptibles d'accueillir tous les élèves de l'établissement ainsi que les musiciens extérieurs,

De même, il est important d'initier des projets, vecteurs de rencontres et découvertes par les élèves, avec d'autres esthétiques (jazz, musiques actuelles), d'autres cultures, (musiques traditionnelles & musiques du monde), d'autres modes de transmission et d'autres champs disciplinaires (théâtre).

Les évaluations de fin de cycle sont organisées tous les ans avec un jury interne pour le premier cycle et un jury pluridisciplinaire externe pour le deuxième et le troisième cycles.

2 - La danse

Apprendre à s'exprimer et à communiquer avec son corps, sa voix, des objets.

La proposition pédagogique

Trois professeurs diplômés aux compétences complémentaires (contemporain, classique et jazz) se partagent la formation des 234 élèves de danse répartis dans des cours collectifs par niveau et âge.

2.1 L'éveil et l'initiation

Par le jeu tout d'abord, l'enfant va développer l'écoute de lui-même et des autres, jouer avec les rythmes, découvrir les mouvements de son corps dans l'espace, en relation avec la musique. De là, il passera à l'apprentissage de la technique de la danse et pourra ainsi poursuivre son développement artistique.

2.2 Les trois cycles du cursus

Dans le cursus, deux passages par semaine sont proposés pour la danse classique et jazz afin de stimuler l'entraînement du danseur. La danse classique et la danse jazz sont proposées à partir de 8 ans (les pointes en danse classique à partir de 11 ans).

2.3 Les ateliers « hors cursus »

Deux ateliers de danse hors cursus sont proposés pour les adultes : initiation et perfectionnement. Diverses esthétiques y sont proposées suivant les années en fonction des professeurs encadrants ces ateliers.

Un cours de danse contemporaine est proposé pour les élèves du 2nd cycle.

Des ateliers chorégraphiques en 2^{ème} et 3^{ème} cycles permettent de développer le sens artistique et la créativité.

2.4 Les évaluations

Des évaluations de fin de 1^{er} cycle ont lieu tous les ans en interne avec l'équipe pédagogique. Des évaluations de fin de 2^{ème} et de 3^{ème} cycles sont organisées tous les deux ans avec un jury extérieur.

2.5 Les représentations

Deux spectacles de création sont réalisés en alternance une année sur deux afin de permettre à chaque élève de se produire dans un univers approprié à son âge et à son niveau :

- Un spectacle pour le cycle Eveil/Initiation et le cycle 1,
- Un spectacle pour les cycles 2 et 3 en alternance avec les évaluations.

C'est un outil de valorisation et un rendez-vous montrant la qualité du travail effectué et l'implication des élèves et des professeurs.

Il est à noter que le Conservatoire est un établissement précurseur en matière de structuration de l'enseignement de la danse en proposant un cursus complet en danse classique et en danse jazz et en diversifiant les disciplines chorégraphiques avec l'ouverture d'un cours de danse contemporaine.

L'accès aux cours de formation musicale est encouragé pour les danseurs. Une réflexion sur le contenu et la transmission d'un cours de FM et sur la culture chorégraphique sera nécessaire afin de proposer des modules de formation et d'érudition adaptés.

3 - Les arts plastiques

Apprendre à s'exprimer et à communiquer avec les images, les volumes, les gestes.

- **La proposition pédagogique**

La particularité de l'enseignement de l'art plastique dans le Conservatoire est qu'il est le seul à ne pas être régi par une structuration en cursus. Ce principe hors-cursus implique une absence d'évaluation normative au profit d'un contrôle continu de l'enseignant vers l'élève. L'évaluation se fera aussi par les retours des spectateurs lors d'expositions.

Le Conservatoire dispense des cours et des ateliers collectifs encadrés par une enseignante diplômée. Différents domaines sont abordés (*dessin, peinture, illustration, sculpture, modelage, gravure, modèle vivant, bande dessinée...*) permettant à chacun d'apprendre à s'exprimer et à communiquer avec les images, les volumes, les gestes.

Pour des raisons physiques et sensorielles, il est plus facile en arts plastiques qu'en musique et en danse de mener un projet personnel individuel (réalisation d'une œuvre) au sein d'un cours ou d'un atelier collectif.

La pratique individuelle encadrée de manière collective permet à chacun de se nourrir de la créativité et de l'expérience de l'autre. En cela les différences de niveaux ou d'expériences sont sources d'émulation mutuelle, c'est pourquoi les cours d'arts plastiques seront tous collectifs, n'empêchant en rien un suivi personnalisé de chacun.

Le projet pédagogique aura pour objectif de sensibiliser et d'initier le public aux arts plastiques par la pratique sous forme de cours, modules, stages et projets.

Il s'agira de permettre aux praticiens d'appréhender l'environnement dans son contexte culturel et artistique en développant les facultés d'observation et l'esprit critique et de stimuler la sensibilité et l'imaginaire ainsi que la créativité de chacun.

A l'instar de la musique et de la danse, le projet pédagogique consistera à favoriser l'appropriation d'une culture et permettre une dynamique de création et d'échanges avec les autres partenaires culturels locaux, ouvrant ainsi de nouveaux horizons interdisciplinaires.

Seront également proposées des rencontres avec des artistes, des expositions ...

Une attention particulière sera portée aux liens possibles avec les expositions du Centre d'Art Contemporain à la Chapelle du Genêteil toute proche.

- **Evolutions**

La présence de l'enseignement des arts plastiques au sein du Conservatoire est un élément déterminant du projet même si le nombre d'heures consacrées à cette discipline est faible par rapport à la musique et à la danse.

Chaque projet est maintenant vu dans la globalité. Le rapprochement des publics et l'intégration de l'activité arts plastiques au sein du projet du Conservatoire sera toujours un enrichissement pour les élèves et permettra de rendre cohérente l'offre de formation culturelle.

Les rapprochements entre la musique, la danse et les arts plastiques.

La proximité des pratiques musicales, chorégraphiques et d'arts plastiques favoriseront encore demain les projets partenariaux d'une part, et permettront la mise en place de parcours d'Enseignement Artistique et Culturel d'autre part.

Exemples :

- ✓ Créer un parallèle entre matière picturale et sonore

Ex : illustration sonore d'un tableau. Puis modification de ce tableau (procédé de réalisation) et variation de l'interprétation (instrumentation).

✓ **Cours multi-arts**

Déjà dans le parcours d'éveil, l'équipe pédagogique souhaite croiser les différentes approches qu'elles soient musicales, corporelles ou plastiques mais demain un parcours multi-arts pourrait être mis en place.

✓ **Cours intergénérationnel**

Des parents ou grands-parents accompagnent la démarche de découverte artistique de leurs descendants. Nous les retrouvons déjà dans des pratiques collectives à côté de leurs enfants ou petits enfants.

Afin de simplifier l'organisation des familles, le cours intergénérationnel serait sans doute une réponse. Il est à imaginer pour demain.

4 – Les musiques actuelles

Depuis plus de 10 ans, la Communauté de Communes est investie sur le champ des musiques actuelles qu'elles soient pratiquées en amateurs ou professionnellement, notamment par son soutien aux Festivals de musiques actuelles dans le territoire ou par la mise à disposition d'une salle pour l'Association Challenge & Musik.

En s'appuyant sur son lieu ressource **Le Rex**, salle de spectacle, et la compétence des techniciens de la Scène nationale **Le Carré**, des groupes sont régulièrement accueillis pour réaliser des résidences et des enregistrements.

En ouvrant l'Atelier MAO, il y a plusieurs années déjà, le Conservatoire a répondu à une attente d'adolescents qui souhaitaient s'exprimer en musique d'une autre manière que celle proposée.

Des cours de guitare basse ainsi que de batterie sont une réponse complémentaire au renouvellement de cet atelier auquel s'adjoignent des élèves de différentes classes instrumentales du Conservatoire.

Il manque un lieu dédié aux musiques actuelles, d'accessibilité facile, studio isolé, équipé d'un matériel d'enregistrement adéquat (prise de son et traitement sonore informatique).

Au travers de ces activités, il est apparu indispensable de sensibiliser les participants aux risques auditifs liés à la pratique des musiques amplifiées.

Cette année 2015, une proposition de l'INPES pas le biais de l'Association « Audition solidarité » a permis aux élèves de prendre conscience du risque important que représente une mauvaise utilisation de ses oreilles. Une communication efficace et pragmatique a été offerte au Conservatoire par l'Association.

- **Un projet innovant**

L'action en direction des musiques actuelles s'oriente principalement autour des axes suivants : la pratique collective, la valorisation des projets artistiques, l'accompagnement, l'expérimentation, le décloisonnement des esthétiques musicales et disciplines artistiques, l'autonomisation, les rencontres, le plaisir...

Les musiques actuelles s'inscriront dans le projet du Conservatoire à travers :

- l'accompagnement, les répétitions accompagnées avec des intervenants qualifiés, l'initiation à l'enregistrement, l'aide au montage de projets,
- la formation, courte, spécifique et thématique,
- la création : résidence de création, aide à la création discographique,
- la médiation et l'action culturelle : projets sur le territoire et avec les habitants : écoles, collèges et lycées, foyers des jeunes, associations d'amateurs...
- la diffusion des événements : Festivals, Fête de la musique ...

• **Des actions menées en partenariat**

Une coordination musique réunissant l'ensemble des acteurs proposant une offre de pratique musicale et développant des passerelles entre les élèves du conservatoire, les collèges, les foyers des jeunes, les associations amateurs, la Scène Nationale ... sera à susciter pour avancer sur ce dossier.

A l'échelle du département, un groupe de travail permanent piloté par Mayenne Culture associant les lieux d'accompagnement et de répétitions des musiques actuelles de la Mayenne a été créé. Un magazine « Tranzistor » paraît régulièrement et donne des informations sur les groupes et les préoccupations de leurs membres.

Les musiques actuelles et leurs singularités :

- ✓ *Esthétiques concernées : rock, hip-hop, musiques urbaines, musiques électroniques, métal, folk, jazz...*
- ✓ *Pas de cursus établi même si des étapes identifiables permettent de valider de façon informelle la progression des groupes : bœufs, disques, scènes sont des outils d'évaluation,*
- ✓ *Répétitions accompagnées, enregistrements, ateliers spécifiques : rythmique, basse, batterie, les chœurs, les cuivres...*
- ✓ *Ateliers thématiques et collectifs sur : la voix, les techniques de base instrumentale, la M.A.O., les machines...*
- ✓ *Développement de projets expérimentaux et décloisonnement,*
- ✓ *Public touché : de 11 à 50 ans et plus,*
- ✓ *Travail à partir d'un répertoire souvent original et composé par les groupes qui revendiquent et s'inscrivent dans une esthétique musicale et des codes précis.*

• **Liens entre les musiques**

De tous temps la création musicale s'est appuyée sur le patrimoine artistique, se nourrissant des musiques traditionnelles ou plus contemporaines d'autres pays et civilisations. La transmission d'une tradition et d'un patrimoine s'est effectuée de manière orale, puis pour la partie dite « savante » de manière écrite. La mondialisation et l'arrivée de l'enregistrement puis des nouvelles technologies ont bouleversé la donne, rendant l'écoute et la découverte des œuvres beaucoup plus accessibles. Il n'en demeure pas moins que les différents modes d'apprentissages, de transmissions, de pratiques et de création subsistent et cohabitent.

L'esprit d'ouverture du Conservatoire permettra le rapprochement et le croisement de ces différentes pratiques, la rencontre et l'échange entre les professionnels, amateurs, élèves pratiquants et publics.

Ainsi lorsqu'un musicien instrumentiste de formation dite « classique » aura la possibilité de découvrir l'univers de la création musicale numérique, l'utilisateur de ces machines pourra quant à lui découvrir les techniques de l'arrangement instrumental de l'écriture et du développement musical.

Cette rencontre ne manquera pas de faire émerger de nouvelles pratiques, de nouvelles esthétiques, de nouveaux talents...

- **Musiques actuelles/Arts numériques/Arts plastiques**

Les arts numériques sont régulièrement et depuis longtemps intégrés dans la pratique des musiques actuelles (pochettes de disques, vidéo-clips, web art, myspace, projections live, écrans à led, installations...). Une proposition sous forme de stage de création numérique avec l'ensemble de ses outils pourrait faciliter la mise en œuvre de ce travail.

Les projets multiformes avec d'autres disciplines artistiques et surtout le développement de projets innovants croisés aux arts numériques ouvrent en grand, le champ de nouvelles formes artistiques. Nous devons renforcer notre attention pour les résidences d'artistes accueillis par la Scène Nationale et Le Centre d'Art Contemporain. Elles nous permettront de travailler la création plastique, numérique et musicale, comme par exemple lors de la mise en place d'ateliers audiovisuels de création avec vidéo et images de synthèse.

b – Les Missions d'Education Artistique et Culturelle

1 – L'action en direction des écoles

1.1 Interventions musique en milieu scolaire

Le Conservatoire propose des interventions scolaires musique encadrées par un enseignant spécialisé titulaire du DUMI. L'intervenant se déplace dans les écoles mais accueille aussi certains groupes dans les salles de cours du Conservatoire et ainsi, fait bénéficier les élèves et les enseignants de locaux et de matériel adaptés.

Afin de permettre la rencontre des différents partenaires potentiels des temps forts sont mis en place comme les concerts, avec un choix pertinent de lieux (ex : Théâtre des Ursulines, Jardin du Bout du Monde...) ainsi que de contenus et de partenariats proposés (ex : le Carré) avec des groupes de musiques actuelles (ex : Babel...), des structures comme Mayenne Culture, avec Danse à l'Ecole.

Ces rencontres amènent les parents à découvrir leur territoire, des lieux de spectacles, des événements et le Conservatoire.

Ces projets donnent lieu à l'enregistrement de CD mettant en valeur le travail des écoles mais aussi des élèves et des professeurs du conservatoire, présents sur scène lors de ces manifestations.

Le développement des pratiques vocales et d'écoute fait partie des compétences visées à l'école. Cette dernière organise un parcours artistique et culturel tout au long de la scolarité pour chaque élève. Le Conservatoire vient en offrir les temps forts.

Chaque année, la Commission Locale d'Évaluation se réunit pour choisir les projets retenus pour l'année à venir sachant que la demande dépasse le temps affecté aux interventions. Des interventions en danse étant proposées par Mayenne Culture, une attention particulière est portée à la répartition judicieuse des projets dans le territoire. La mise en place d'un carnet de bord par école devient nécessaire pour réguler les demandes et répartir équitablement les interventions. Ces dernières sont articulées au projet d'école et au projet pédagogique de l'enseignant responsable de la continuité et de la cohérence des enseignements.

La commission est composée d'un élu, du directeur du Conservatoire, de l'intervenant, d'un représentant du département, de représentants de l'Éducation Nationale et de représentants de la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique.

1.2 Découverte des instruments

Comme précédemment, des concerts, présentations d'instruments, rencontres avec les enseignants sont programmés sur le temps scolaire. L'équipement du Pôle des Ursulines (Théâtre et salle Gothique) ainsi que Le Rex situé à quelques centaines de mètres, permettent des conditions d'écoute et de représentation de qualité, participant ainsi à l'éducation des jeunes spectateurs. Des expositions sur le site peuvent compléter ces propositions.

1.3 Classes vocales et classes orchestre flûtes à bec

Conscient de la nécessité d'aller vers des écoles dont les élèves appartiennent à des familles qui n'ont pas la volonté ou les moyens de se déplacer vers le Conservatoire, le projet de classes vocales a été lancé dans la ville-centre à l'école J. Prévert suite à une réflexion conjointe du Conservatoire et de l'Éducation Nationale (Inspecteur et enseignants). Une deuxième école (Ste-Ursule) s'est ajoutée. Les enfants de ces deux écoles situées près du Conservatoire viennent chaque semaine dans nos lieux travailler avec le professeur de chant choral.

Chaque année un projet croisant ces classes avec des élèves musiciens du Conservatoire a pu se mettre en place. Enseignants et familles ont apprécié la qualité et la richesse des interventions et assisté à des productions publiques mettant en relief la construction d'un parcours éducatif artistique et culturel.

C'est en zone rurale que s'est développée la classe orchestre de flûtes à bec. S'appuyant sur un parc de flûtes altos acquis par l'école il y a 20 ans, l'idée de reprendre un travail autour du répertoire pour un ensemble de flûtes a rencontré l'assentiment de l'équipe des professeurs de l'école du lieu. Aujourd'hui, cet orchestre est revenu dans la ville-centre, à l'école Pierre Martinet. Plusieurs rendez-vous chaque année permettent de valoriser le travail réalisé et de rencontrer d'autres musiciens du conservatoire ou des amateurs locaux.

1.4 Projets avec les collèges (classes orchestre et classes vocales)

Malgré le passage dans les écoles primaires des professeurs de musique et de l'intervenant musicien, certains élèves bien qu'intéressés par la musique ne font pas la démarche de s'inscrire au Conservatoire et par ailleurs tous ne sont pas touchés par ces interventions. De là est née l'idée

d'aller vers des écoles dont les élèves appartiennent à des familles qui n'ont pas la volonté ou les moyens de se déplacer vers le Conservatoire. Le projet d'Orchestre à l'École a été initié au collège J. Rostand de la ville-centre suite à une demande de l'équipe pédagogique du collège.

De la classe de sixième à la classe de troisième, un orchestre a été créé chaque année suivant la progression de la classe orchestre de départ. A chaque ouverture ou renouvellement d'orchestre en classe de sixième, une remise officielle des instruments se déroule en présence des élus et des financeurs publics et privés.

Chaque orchestre est parrainé par un ensemble amateur du sud-Mayenne, soit le Big Band du sud-Mayenne, soit les « K-phoniques » atelier de création et d'improvisation du Conservatoire.

Les élèves sont inscrits au Conservatoire avec une tarification spécifique qui leur ouvre les portes à la pratique du Chant choral et/ou de la Formation Musicale ainsi que, dès la seconde année, un accès aux pratiques individuelles.

Il y a maintenant 4 orchestres au sein du Collège Jean Rostand. La professeure de musique du collège en est la référente et la cheffe d'orchestre. Une fois par semaine et cela pour chaque orchestre, un temps de répétition par pupitre est organisé avec les professeurs spécialisés du Conservatoire qui se rendent au collège. A l'issue de ce temps de travail de détail, une répétition « tutti » avec la cheffe d'orchestre a lieu.

Durant toute l'année scolaire, plusieurs temps de diffusion divers et variés sont proposés aux élèves. Que ce soit une rencontre avec un chanteur en vogue (Strömae) ou une rencontre avec d'autres OAE (Friebourg en Brisgau et Gorron en 2014/2015) ou encore avec les autres écoles du Pays de Château-Gontier, les orchestres travaillent, répètent et se produisent, créant ainsi une réelle vie de groupe.

L'objectif premier de ces orchestres à l'école n'est pas de savoir jouer à la perfection de son instrument mais bien de savoir jouer ensemble en ayant conscience du rôle de chacun. L'orchestre étant construit avec des règles spécifiques, ce dispositif, issu d'El Sistema, a pour but d'aider à fédérer des jeunes dans une démarche d'entraide et de partage autour de la musique avec comme maître mot le Faire Ensemble.

Par ailleurs, des projets croisant les élèves du Conservatoire et des collèges ont lieu périodiquement (la Messe des Pêcheurs avec le collège Paul Emile Victor dans le cadre de la Fête de la Musique en 2010).

A l'instar du projet du Collège Jean Rostand, une demande de partenariat de la part du Collège Paul Emile Victor a été émise. Après un temps de concertation afin de trouver une formule cohérente et complémentaire à ce qui est déjà mis en place sur le territoire, le choix retenu a été celui de la comédie musicale.

La professeure de chant du Conservatoire se rend chaque semaine au collège afin de dispenser un cours technique vocale. La référente du projet est la professeure d'éducation musicale du Collège.

La particularité de ce projet est aussi de pouvoir accompagner le Chœur avec l'Harmonie junior ainsi que l'atelier musiques actuelles du Conservatoire ce qui permet une plus grande circulation des élèves et une mutualisation des savoirs.

1.5 Les projets avec les Lycées

Depuis plusieurs années un accompagnement informel est dispensé aux élèves voulant passer l'option musique au baccalauréat. La demande du Lycée Victor Hugo a été de pouvoir offrir une réponse formelle à ces demandes afin de pouvoir développer la curiosité des lycéens à partir de la seconde.

Une série de 4 à 9 conférences sera donc proposée dans le cadre du Lycée avec un moment musical sous forme de petit concert en cohérence avec le sujet des conférences. Ce moment sera présenté lors des pauses méridiennes afin d'obtenir une plus grande disponibilité des lycéens.

2 - Interventions dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire

Depuis la réforme sur le temps scolaire et notamment la loi relative au Temps d'Activités Périscolaires, le Conservatoire a dû réagir afin de proposer des activités en lien avec son développement.

La position des élus du pays de Château-Gontier a été de solliciter les enseignants du Conservatoire pour des interventions dans le cadre des TAP. Aujourd'hui plusieurs enseignants interviennent dans les écoles du Pays de Château-Gontier pour faire découvrir la danse, les arts plastiques, la clarinette, les cordes....

Ce dispositif a été repensé dans certaines écoles avec une proposition de trois fois une heure pour pallier aux demandes de temps supplémentaire, 45 minutes étant trop court pour un travail efficace.

c - Les pratiques en amateurs

De nombreux ensembles de pratique collective musicale existent sur le territoire pour les musiciens amateurs.

La chorale Interlude, les chœurs d'Azé, les Choralines et Grain d'Phonie permettent aux adultes de chanter des répertoires variés. A cela s'ajoutent les chorales liées aux clubs des aînés et quelques groupes informels au sein d'Associations diverses dans plusieurs communes.

L'ensemble instrumental du Conservatoire est ouvert aux amateurs qui s'y retrouvent de plus en plus nombreux et se renforce d'instrumentistes à vent et de percussions pour certains projets symphoniques.

Trois harmonies et deux groupes de musiciens se partagent les bois, cuivres et percussions pour assurer des concerts et les commémorations.

Une batterie fanfare et trois Cliques rassemblent les instruments naturels pour des concerts et les animations de plein air.

Enfin, un Big-band complète ces propositions au niveau du sud-Mayenne.

Le Conservatoire soutien et accompagne tous ces ensembles par l'apport de moyens humains et matériels. Des projets croisés sont initiés chaque année avec l'un ou l'autre.

A cette liste de pratiques traditionnelles dans le territoire, il faudrait ajouter les quelques groupes de musiques actuelles isolés qui ne perdurent pas toujours. L'Association Challenge & Musik en rassemble plusieurs. Mayenne Culture tient un listing remis à jour périodiquement.

B – Diffusion et action culturelle

a – La diffusion

Trois dimensions sont nécessaires et devront par leur positionnement dans le calendrier, leurs moyens et supports de communication être distinguables :

- Restitution de **travaux d'élèves ou d'amateurs**, menés intra ou extra muros du Conservatoire,
- Restitution en cours ou en fin, de **projets de résidences** encadrés par des artistes professionnels, rassemblant élèves et/ou amateurs du Conservatoire ou d'autres structures,
- Diffusion d'un spectacle ou d'une exposition de travaux ou **projets d'artistes professionnels ou artistes-enseignants**, ayant pour objectif de nourrir la pratique des élèves ou amateurs, mettant en perspective des œuvres ou créations de professionnels et leur propre pratique.

Hormis ces trois niveaux de diffusion, le Conservatoire est en mesure d'accueillir des concerts produits par les partenaires culturels de la Communauté de Communes. Ces concerts viendront nourrir activement les pratiques proposées au même titre que l'ensemble de la diffusion du Conservatoire.

Une pratique artistique n'a que peu de sens si elle ne tend pas à éveiller la curiosité, la découverte, l'appétit de la connaissance. En cela, le Conservatoire a un rôle important à jouer dans le domaine de la formation initiale des spectateurs et viendra ainsi en appui de la mission de programmation et de création de la Scène Nationale « Le Carré ». Il ne s'agit pas que le Conservatoire forme seulement les futurs « acteurs » de pratique amateur, mais bien des « actifs » de la culture de demain.

En cela, il est primordial d'axer le travail sur l'école de l'auditeur et du spectateur afin d'éveiller de façon constructive et objective le sens et le goût des jeunes élèves.

- **Des concerts, spectacles et animations musicales et chorégraphiques dans le territoire**
Outre la diffusion dans les murs, le Conservatoire sera acteur de l'animation culturelle du territoire. A ce titre il participera aux manifestations et événements de la ville-centre, de l'ensemble de la Communauté de Communes et même du territoire du sud-Mayenne.

Exemples :

- ✓ Journées du patrimoine
- ✓ Fête de la musique dans les communes

- ✓ La Chalibaude (festival d'arts de la rue)
- ✓ Journées d'animation locale
- ✓ Vœux du nouvel an
- ✓ Fête de l'Europe.

La vie artistique des professeurs sera valorisée par la proposition de concerts, de spectacles ou d'expositions auprès de la Scène Nationale et du Service action culturelle.

Depuis 2014, la création des « Rendez-vous Classique » en partenariat avec le Service action culturelle permet aux professeurs du Conservatoire de pouvoir présenter leurs projets artistiques dans des conditions de concert ouvert au tout public.

Sachant que la Scène Nationale organise un temps fort autour de la musique classique en automne, deux concerts sont proposés chaque année en janvier et en mars. La musique de chambre y est privilégiée compte-tenu de l'utilisation potentielle de la salle Gothique (100 places). Une communication spécifique est éditée pour ces concerts.

Le lien entre les différentes disciplines proposées par le Conservatoire est envisagé à chaque projet afin de valoriser les pratiques et enrichir le regard porté sur l'art en général et non plus seulement sur la discipline pratiquée par un élève. Ainsi les participants aux ateliers d'arts plastiques pourront exposer dans des lieux divers à l'occasion de projets croisant la musique, la danse et le théâtre.

• Des lieux d'expositions diversifiés

A l'instar du Centre d'Art Contemporain qui a la mission de développer la médiation auprès du public d'œuvres contemporaines d'artistes professionnels, l'Hôtel de Ville et de Pays est tout à fait adapté à la mise en valeur des travaux d'amateurs. La programmation des ateliers d'arts plastiques du Conservatoire est un rendez-vous attendu pendant l'été tous les deux ans, en alternance avec d'autres lieux.

Les salles, les couloirs du Conservatoire (ancien couvent et bâtiment classé) ainsi que le cloître suscitent également des accrochages d'œuvres de tailles et de formes variées.

Il reste à investir d'autres lieux dans les différentes communes du territoire de manière plus régulière.

• Des liens privilégiés avec la Médiathèque et la lecture publique

L'ouverture en 2014 de la Médiathèque du Pays de Château-Gontier dans un nouvel ensemble architectural au cœur de la ville-centre apporte un nouvel élan à la collaboration avec les bibliothèques du territoire. Un lieu d'expositions et d'animations permet de proposer des actions croisées entre nos services.

Des projets ont déjà lieu en lien avec la musique mais les importantes collections du fonds ancien ainsi que les acquisitions récentes ne sont pas encore assez l'objet de l'attention de nos usagers.

Leur valorisation conjointe avec les œuvres du patrimoine musical, chorégraphique ou plastique sera une priorité pour les années à venir.

b - L'action culturelle

- **Des collaborations régulières avec les forces vives du territoire**

En faisant le choix d'implanter le Conservatoire et Le Carré « Scène Nationale » dans le Couvent des Ursulines à proximité du Centre d'Art Contemporain, la Communauté de Communes a affirmé sa volonté de positionner une offre culturelle forte dans un lieu emblématique du territoire. Le rapprochement géographique n'est pas pour autant suffisant, il s'agit maintenant de mettre en place une offre susceptible d'intéresser les publics du territoire, qui ne soit pas exclusive.

Ensuite faut-il encore que cette offre soit identifiée et accessible aux habitants du territoire. Pour cela, il nous faut continuer de proposer des dispositifs de présentation de l'offre aux habitants, leur permettant de s'approprier notre projet, le bâtiment et d'être eux-mêmes acteurs et source de propositions.

Il est à ce titre important de **diversifier les propositions culturelles afin d'éviter toute hiérarchisation d'une culture au détriment d'une autre.**

Notre territoire est riche dans sa diversité. Il sera intéressant de proposer des pratiques artistiques et des productions culturelles de style et de genre différents répondant aux attentes locales et notamment des communes du secteur rural.

Pour mieux identifier les personnes et les besoins il sera utile de se rapprocher des réseaux sociaux et associatifs du territoire.

- **Les partenariats entre la Médiathèque et le Conservatoire**

Les pratiques et usages culturels des deux établissements sont complémentaires et s'adressent aux mêmes publics. Des actions de partenariat répondant à leurs missions respectives sont déjà mises en place et de nouveaux projets seront mis en œuvre.

- ✓ **Les partenariats existants**

1. Exposition des travaux des œuvres des élèves des ateliers d'arts plastiques,
2. Prestation musicale ou chorégraphique en lien avec des résidences d'auteurs,
3. Conseils et accompagnement des bibliothécaires, ressources des collections du réseau de lecture publique,
4. Catalogage des partitions du Conservatoire assuré par un agent de la Médiathèque.

- ✓ **Les nouveaux partenariats**

Nos services ayant déjà l'habitude de se rencontrer autour de diverses actions croisées initiées par l'un ou l'autre des services (spectacle de Noël, projet piano, Festival de la BD au Pays de Château-Gontier, ...), un projet annuel fédérateur peut être mis en place pour valoriser un démarche culturelle globale.

Journées à thème :

- Valorisation de l'écrit contemporain (ex : Randonnée littéraire et musicale dans les jardins familiaux en juin),
- Présentation d'œuvres littéraires de l'important fond patrimonial (plus de 4000 ouvrages s'étalant de la période médiévale au XXème siècle) afin de les mettre en valeur, avec des illustrations sonores (ex : Journée Romantique en octobre).

C - Les fonctions support

a - L'accueil, le centre ressources, la signalétique

1 - L'accueil

Contrairement au public actuel du Conservatoire qui est principalement « captif » (élèves inscrits), la présence de l'Office de Tourisme effectuant des visites guidées du Couvent et du Carré « Scène Nationale », proposant des spectacles sur le même site, amène de nouveaux publics. C'est pourquoi il est primordial de garantir la meilleure qualité d'accueil aux usagers ainsi qu'à tous les visiteurs.

Un accueil physique du public est assuré en permanence durant l'ouverture de l'Office de Tourisme qui varie suivant les saisons d'hiver et d'été. Pour le Conservatoire, un accueil physique est assuré du mardi au vendredi. Un accès des usagers dans les locaux est possible en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil en présence d'un agent de la Communauté de Communes.

A l'instar de l'Office de tourisme, le Conservatoire devra être en mesure d'orienter les publics et de les renseigner sur l'ensemble de l'offre existante sur le territoire dans le domaine des pratiques artistiques y compris le théâtre.

2 - L'accessibilité

Jusqu'à présent le Conservatoire n'est pas en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes à mobilité réduite, en raison de locaux inadaptés.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est consciente des exigences de la réglementation qui doit être appliquée et des contraintes que cela représente. Une étude a été conduite. Les préconisations sont prises en compte dans l'étude programmatrice qui a été lancée pour définir le cahier des charges et le phasage des opérations pour la fin de la restauration du site des Ursulines.

Au-delà du travail effectué sur l'accessibilité physique :

- ✓ Aménagements et cheminements extérieurs
- ✓ Conception du bâtiment
- ✓ Equipements
- ✓ Signalétique
- ✓ Accueil physique,

Il sera nécessaire de prévoir une formation des personnels administratifs et pédagogiques afin de faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite. Ce plan de formation pourra être élaboré en partenariat avec les associations et structures professionnelles locales compétentes.

3 - Le centre de ressources

L'ensemble de la communication du Conservatoire est préparé en interne avec le support du service communication de la Communauté de Communes, en partenariat avec le service des bâtiments.

Les supports de communication sont les suivants :

- Une plaquette déclinant l'ensemble de l'offre en termes de pratiques musicales, chorégraphiques et plastiques proposée par le pays de Château-Gontier est réalisée chaque année,
- Une présentation du Conservatoire et de ses supports sont en ligne sur le site internet culture.chateaugontier.fr,
- Des affiches et des flyers sont réalisés en interne pour chaque action,
- La communication des actions « phares » du Conservatoire est relayée par la presse locale et certaines apparaissent dans des supports de communication départementaux comme « Bouger en Mayenne ».

4 - La charte graphique

Une charte graphique spécifique à la culture au Pays de Château-Gontier est déclinée sur l'ensemble des supports de communication.

La signalétique du Conservatoire est à revoir car le site est vaste et elle a été conçue lors de la première installation en 1995. Le Conservatoire est réparti entre cinq bâtiments qui ne communiquent pas tous entre eux et avec plusieurs étages.

Plusieurs types de signalétiques seraient à mettre en œuvre :

Signalétique externe, signalétique d'accès, signalétique générale interne, signalétique fonctionnelle, signalétique réglementaire, signalétique détaillée des salles, signalétique dynamique (affichages ou écrans dans les espaces communs annonçant l'actualité interne ainsi que les informations internes au public).

L'échéance incertaine des travaux de restauration de l'aile sud (salles de musique) et de la modification de l'accès général du site ne permet pas d'améliorer de manière totalement satisfaisante l'existant en matière de signalétique.

b - Les moyens dédiés

1 - Les bâtiments

La surface de l'ensemble du Pôle des Ursulines est importante. En revanche une partie des espaces n'est pas utilisable avant une complète réhabilitation.

Les locaux utilisés sont répartis comme suit :

- ✓ Un espace d'accueil,
- ✓ La salle Gothique : salle de diffusion et d'expositions ; lieu de rencontre entre le public et les praticiens amateurs et professionnels, d'une jauge de 100 places assises,
- ✓ Le théâtre des Ursulines, salle de spectacles : spectacles de danse, projets pluridisciplinaires et spectacles avec les enfants des écoles (500 places),
- ✓ 14 salles de répétition et de cours : espace musique adapté aux différentes formes et formats de pratiques : orchestres, chœurs, pratiques collectives, salles dédiées dotées d'équipements et de mobiliers spécifiques (ex. salle de percussion, salle de piano, salle de contrebasse, salle pour les musiques actuelles),
- ✓ 3 studios de danse, 4 vestiaires et un local costumes,
- ✓ 2 salles de cours d'arts plastiques pouvant accueillir les cours de dessin, peinture, poterie... et une réserve,
- ✓ Un espace tertiaire regroupant l'équipe administrative (sur deux étages), une salle d'attente,

Le besoin de salles supplémentaires et mieux adaptées se fait sentir de plus en plus, les professeurs voyageant de salle en salle (voir liste des espaces nécessaires au fonctionnement optimal en annexe 1)

Sur le territoire :

- ✓ Le Rex : salle de diffusion (200 places),
- ✓ Salles polyvalentes dans les communes.

2 - Les personnels

• Enseignants

- ✓ Musique
24 enseignants totalisant 248 heures hebdomadaires d'enseignement
- ✓ Danse
3 enseignants totalisant 47,50 heures hebdomadaires d'enseignement
- ✓ Arts plastiques
1 enseignant pour 13,50 heures d'enseignement hebdomadaire.

• Administratif

Un agent assure l'accueil des usagers, prépare les comptes-rendus des réunions plénières, le suivi de la scolarité, les absences des élèves et des professeurs, l'édition des factures et l'encaissement des cotisations, la communication interne et externe, la gestion du parc instrumental (entretien, prêt, inventaire), les occupations des salles...

• Action culturelle

Nous travaillons en étroite collaboration avec la coordonatrice des affaires culturelles de la Communauté de Communes.

• Technique

La sécurité, la régie son et lumière des spectacles, la logistique, le suivi des bâtiments sont assurés par les services de la Ville ou de la Communauté de Communes pour une part et par le personnel de la Scène Nationale (cas des spectacles ayant lieu au Théâtre des Ursulines ou au Rex) d'autre part.

3 - Le Matériel

- **Parc instrumental musique**

Quelques instruments dans chaque discipline instrumentale enseignée sont loués la première année aux élèves (instruments d'études pour débutants) ou prêtés (instruments spécifiques dans le cours du cursus comme les diverses clarinettes, flûtes ou saxophones).

Instruments des classes (pianos, clavecin, orgue, percussions, contrebasses...)

- **Matériel pour les arts plastiques**

Les matériaux spécifiques à la pratique des arts plastiques sont fournis pour les cours enfants et adolescents. Tous les matériaux sont fournis à tous les élèves pour les interventions en milieu scolaire. Les ateliers d'arts plastiques disposent d'un espace de rangement.

- **Les moyens dédiés au projet numérique**

Le site des Ursulines dispose d'un réseau informatique interne haut débit permettant l'échange et la sauvegarde de données (image et son) entre les différents lieux.

Cette avancée technologique est déjà utilisée par le service Patrimoine (tablettes tactiles permettant une visite virtuelle).

Ainsi, il sera possible de projeter ou d'enregistrer une prestation artistique dans la salle Gothique ou dans un autre lieu du site pour ensuite la retravailler dans un atelier numérique.

Par ailleurs le Conservatoire dispose dans la salle Humair d'un espace d'enregistrement adapté à la prise de son de petites formations de différentes esthétiques ainsi qu'à la MAO.

Les objectifs liés à cet équipement sont :

- ✓ Enregistrer les élèves
- ✓ Diffuser des sources documentaires
- ✓ Envoyer des fichiers sons/images chez les élèves

D - L'entretien et la sécurité du bâtiment

Le nettoyage des locaux est assuré par des agents de la Communauté de Communes au quotidien en interne et hebdomadaire en externe.

- **La sécurité**

La sécurité du site a été travaillée dans ses diverses problématiques avec le service en charge des bâtiments et la direction de la prévention des risques et de la tranquillité publique.

Un accès par digicode a été mis en place sur certains créneaux (le soir quand la nuit est tombée et les week-ends).

- **Sécurité incendie**

Le premier risque concernant le site patrimonial étant le feu, la direction des ressources humaines met en place régulièrement pour l'ensemble du personnel permanent travaillant sur le site des Ursulines une formation interne portant sur la sensibilisation aux risques de feu ainsi qu'aux procédures et managements des équipements de sécurité.

Une formation des professeurs sera effectuée afin que l'ensemble du personnel soit à même de réagir sereinement en cas de sinistre dans le bâtiment.

De même pour les usagers, des exercices d'évacuation sont planifiés chaque année scolaire.

Le(a) directeur (trice) est responsable unique de la sécurité du lieu.

- **Sécurité antivol / intrusion**

L'accueil de l'Office de Tourisme situé au rez-de-chaussée du Manoir de la Touche dont nous utilisons les étages et la salle Gothique sont équipés d'une alarme anti-intrusion.

Elle est reliée à l'entreprise de surveillance Delta protection. Une caméra de surveillance est ajoutée salle Gothique lors des expositions. Il n'y a pas de caméra dans le couvent lui-même mais il sera nécessaire de le prévoir dans les couloirs en particulier celui des cellules qui est propice aux expositions.

III/ La gouvernance de l'établissement

A - Les principes de management

Le site des Ursulines renferme des entités aussi variées que l'Office de Tourisme, le service du Patrimoine, Le Carré « Scène nationale » et le Conservatoire. Si nous voulons que chacun respecte l'autre, des instances de concertation sont nécessaires.

Au sein du Conservatoire, l'enjeu consiste à réussir le rattachement à un même ensemble des professionnels de secteurs très diversifiés (administratifs, techniques, enseignants musiciens, enseignants danseurs, enseignants en arts plastiques...). L'ensemble de ces personnels est au sein de la même structure au service d'un projet commun.

Le croisement des usagers sera facilité par une bonne communication, connaissance et reconnaissance des différents personnels dans l'objectif de construire une culture partagée autour d'un projet.

Deux axes principaux permettront d'atteindre cet objectif :

- Une organisation propice à l'échange et à la concertation,
- La formation et l'information professionnelle.

B - Les instances de direction et de pilotage

• La coordination du pôle de l'action culturelle et du patrimoine

Elle rassemble le Directeur Général des Services, le directeur et le coordonnateur du Conservatoire ainsi que les trois responsables des pôles de l'action culturelle et du patrimoine. Elle est animée par le DGS qui en fixe les ordres du jour selon les dossiers et l'actualité rapportés par chaque responsable ; elle se réunit mensuellement.

Elle réfléchit :

- à l'organisation générale du fonctionnement des services culturels et du patrimoine,
- à la planification, la priorisation et la répartition des rôles et tâches de chacun,
- à la coordination des différents pôles,
- à l'élaboration et au suivi des projets à caractère transversaux,
- à la mise en place de groupes de réflexion thématiques.

Un rendez-vous mensuel avec la direction de la Scène Nationale, et la coordonnatrice des affaires culturelles, permet de faire un lien entre la programmation du Carré et les actions pédagogiques souhaitées et possibles. Ainsi naissent des projets partagés par nos équipes respectives.

• Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est composé du Directeur et du coordonnateur du Conservatoire, des responsables des départements arts plastiques, danse, formation musicale, pratiques vocales, cordes pincées & flûte à bec, cordes frottées, bois, cuivres, claviers & percussions. Animé par le directeur du Conservatoire, il se réunit chaque trimestre et plus fréquemment en fonction des dossiers.

Il participe :

- à la coordination de la réflexion pédagogique ;
- à l'organisation de la concertation entre les différents départements ;
- à la mise au point des différents processus d'évaluation.

• Les départements pédagogiques

9 départements pédagogiques réunissent les enseignants autour de centres d'intérêt communs aux élèves et à l'équipe pédagogique concernée. A ce titre, au regard de la polyvalence et des missions multiples de certains enseignants, il est important qu'ils puissent assister à des réunions d'autres départements, selon les sujets abordés ou élèves concernés.

Par ailleurs, afin d'éviter tout phénomène de cloisonnement qui serait contraire aux objectifs généraux de croisements, brassages, transversalité et porosité, il est important que des groupes de travail thématiques spécifiques puissent être mis en place autant que de besoin. A l'instar des groupes de réflexion mis en place dans le cadre de l'élaboration de ce projet, il appartiendra à l'équipe de direction d'initier ces groupes et d'en définir les thématiques.

Les départements pourront être également sources de propositions de thèmes de travail, demandes de formations professionnelles, projets spécifiques.

La concertation de chaque département est organisée et animée par son référent, qui relaye l'information et représente son département lors des réunions du conseil pédagogique.

Les projets peuvent concerner divers regroupements d'élèves, parmi lesquels ceux d'un département. Ils peuvent être portés par les référents de départements, mais aussi par tout professeur. Les projets associant plusieurs départements, notamment ceux croisant les esthétiques ou les spécialités (musique, danse et arts plastiques), font l'objet de concertations transversales.

La formation musicale de l'élève sera envisagée dans sa globalité, en considérant les pratiques collectives comme l'accomplissement vers lequel tendent les apprentissages. Le département pourra s'il le souhaite définir des compétences et des notions théoriques à acquérir par année de formation.

- Les modalités des enseignements obligatoires :
 - forme des cours hebdomadaires (nombre et durée, effectifs, type d'activité, professeurs). L'apprentissage instrumental sera autant que possible collectif (à partir de deux élèves par heure),
 - forme des stages ou des ateliers ponctuels (durée, dates, activités, rencontres avec d'autres écoles ou d'autres professeurs, organisation),
 - transversalité, cohérence ou complémentarité des activités (ex. répertoire commun aux différentes pratiques musicales),
 - pratique complémentaire régulière ou sur le temps d'un trimestre (ex. musique de chambre, atelier d'improvisation),
 - les modalités d'évaluation des élèves,
 - évaluation continue (grilles de critères, système de notation),
 - épreuves de fin de cycle (nature et forme des épreuves, évaluateurs, organisation),
 - évaluation simultanée de plusieurs domaines de formation (ex. pratique collective, technique instrumentale, écoute, lecture, etc...).

- Pour l'ensemble des départements, font l'objet de concertation transversale :
 - la Formation Musicale,
 - les pratiques collectives (orchestres, ateliers, musique de chambre, chant choral),
 - les projets croisant les arts.

• Une spécificité Mayennaise

Le Conseil général de la Mayenne a initié un plan départemental musique sur la période 2003/2010 dont l'objectif principal était de développer, diversifier et optimiser l'offre d'enseignement, en incitant à la mise en réseau et à la coopération entre établissements et entre territoires.

Dans ce cadre ont été signé des conventions spécifiques de mise en réseau. Le Conservatoire classé à Rayonnement Intercommunal est tête de réseau et le professeur coordonnateur du Conservatoire est le relais technique et administratif du réseau. Il organise des rendez-vous bimestriels avec les directeurs des établissements territoriaux d'enseignement artistique du réseau sud-Mayenne.

Des rendez-vous bimestriels avec les directeurs des Conservatoires classés du réseau départemental permettent de débattre autour de problématiques communes.

De ces réunions émergent des projets artistiques de réseau ou concernant l'ensemble du département. Les évaluations de fin de premier cycle et de fin de deuxième cycle font partie également de nos préoccupations, elles sont organisées par l'un ou l'autre des établissements chaque année.

Aujourd'hui ce plan a été évalué et un Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation lui fait suite pour les années 2013/2016. Il en découle que le travail en réseau a toujours sa place, mais, qu'au lieu de segmenter les territoires, il est préférable de les rassembler de façon départementale.

En effet, afin de structurer cette nouvelle demande, les directeurs des EEA de la Mayenne ont créé, « le Collectif des directeurs des EEA de la Mayenne » avec comme missions premières :

- Le travail en réseau départemental
- Le soutien aux projets départementaux
- La mise en réseau des compétences

C - L'instance de concertation : le Conseil d'Etablissement

« Permettre à tous la rencontre avec différentes formes de culture, de façon à permettre l'épanouissement et l'émancipation de chacun, tout en favorisant, par l'intermédiaire des activités culturelles, la convivialité et le lien social ».

Le Conservatoire vient compléter le projet culturel Communautaire dans sa dimension pratique, avec la volonté de s'ouvrir sur son territoire. Pour cela, il doit contribuer au vivre ensemble en facilitant d'une part la rencontre entre ses usagers et ses visiteurs, qu'ils soient danseurs, plasticiens, musiciens ou spectateurs, et d'autre part en initiant des projets de rencontres et d'échanges entre amateurs, professionnels, artistes et enseignants.

L'établissement, lieu de rencontres et de croisements, ne pourra que s'enrichir à travers les apports et réflexions des différents acteurs concernés par son fonctionnement. Il s'agira donc d'éclairer les décisions des élus en favorisant l'expression et l'implication d'usagers, de professionnels et d'acteurs locaux.

Le Conseil d'Etablissement a vocation d'aider à préciser, formaliser et mettre en cohérence les différents aspects de la vie de l'établissement : projet pédagogique, schéma d'organisation, règlement intérieur, évaluation des objectifs fixés et évolution de la structure.

• Objectifs

Cette instance de concertation poursuivra les objectifs suivants :

- organiser la transversalité de la réflexion entre les acteurs,
- recueillir les avis sur les projets et orientations de l'établissement relevant d'une approche partagée,
- contribuer à la meilleure adéquation possible entre la demande des usagers et l'offre proposée,
- impliquer chacun dans le projet global du Conservatoire,
- évaluer les actions, établir un bilan partagé des activités,
- mesurer les retombées de la mise en place d'une tarification incitative de l'éveil et en accord avec le quotient familial (baisse des tarifs),
- mesurer la réelle prise en compte du territoire,
- mener une étude sur les publics empêchés.

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal est contrôlé par l'Etat et les « textes réglementaires » précisent qu'une telle structure doit être dotée d'un Conseil d'Etablissement ayant vocation de synthétiser la concertation entre les élus, les partenaires, les personnels et les usagers du Conservatoire. Le Conseil d'Etablissement se réunit régulièrement plusieurs fois par an depuis la création du Conservatoire.

- **Composition**

Elus(es) :

- Le vice-président de la Communauté de Communes en charge de la culture et 4 élus communautaires

Administration :

- Le Directeur du Pôle sport et culture
- Le Directeur pédagogique et artistique Conservatoire
- La responsable administrative

Professionnels :

- 3 professeurs du Conservatoire

Représentants extérieurs :

- Un représentant du Conseil Départemental
- Le représentant de l'Education Nationale
- Un représentant des associations d'amateurs

Usagers :

- 3 représentant(e)s des usagers : un par spécialité (musique, danse et arts plastiques)

Le conseil d'établissement peut également se doter de commissions permettant d'associer plus largement des acteurs du territoire et des professionnels experts.

- **Fonctionnement**

Il est convoqué par le vice-président en charge de la culture aussi souvent que nécessaire mais au moins deux fois chaque année scolaire.

IV/ Les développements futurs

A - L'organisation administrative et pédagogique

Une nouvelle organisation administrative du Conservatoire est à l'étude. Actuellement, une équipe de trois permanents est organisée de la façon suivante :

- Un directeur pédagogique et artistique,
- Un coordonnateur,
- Une assistante administrative.

Une proposition, toujours sur trois postes est envisagée :

- Un directeur Pédagogique et artistique à plein temps,
- Une responsable administrative à plein temps,
- Un/une assistant(e) à temps partiel.

Les missions de chacun seront repensées afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers de la façon la plus efficiente possible.

Une responsable administrative apportera un plus dans le fonctionnement du conservatoire, laissant les décisions pédagogiques et artistiques au directeur. Ce dernier sera évidemment aidé dans cette mission par les enseignants référents de pôle.

La responsable administrative sera aidée dans les tâches administratives par l'assistant(e).

B - Les disciplines

❖ La danse

L'enseignement de la danse remporte un certain succès sur le territoire de la Communauté de Communes. Outre les cours d'éveil, d'initiation, de danse classique, de danse jazz et de danse contemporaine dispensés par le Conservatoire, plusieurs associations proposent une formation légèrement diversifiée (hip-hop, zumba, street art).

Nous avons remarqué que cet enseignement, non cadré en cursus mais sous forme d'ateliers offrant un suivi en lien avec les autres activités culturelles de l'enfant, connaît une légère baisse.

Une ouverture vers certaines de ces disciplines, notamment la danse contemporaine, serait à imaginer au sein du Conservatoire sous forme de stages ou d'ateliers, en tenant compte d'une demande réelle recensée sur le Pays de Château-Gontier, de la part des familles mais aussi des élus. Des projets transversaux autour de l'improvisation et de la création en faciliteront l'avancée.

Les propositions pour adultes doivent s'élargir à d'autres danses.

Une offre de modules de formation vers des danses dites de caractère serait pertinente pour permettre à chacun de construire son parcours.

Dans un souci de cohérence des cursus, la dynamique amorcée dans le cadre de l'accompagnement musical des cours de danse doit être poursuivie. Actuellement, seule la danse classique est concernée. Il serait intéressant d'envisager cet accompagnement pour la danse jazz sous une autre forme en lien avec les musiques actuelles.

Aujourd'hui, nous pouvons remarquer un réel engagement de la part du Pays de Château-Gontier envers les TAP (Temps d'activité périscolaire).

L'enseignante de danse classique du Conservatoire est aujourd'hui très impliquée dans le dispositif, qui, à l'instar du processus de « Danse à l'école » mis en place par Mayenne-Culture, permet l'accès à la culture via la danse pour un nouveau public. Un lien avec cette action serait à créer. Les TAP ont permis de porter un regard croisé sur la pratique de la danse dans le temps scolaire et le hors temps scolaire.

❖ Les classes instrumentales

Dans le développement du Conservatoire du Pays de Château-Gontier, il est à remarquer que le renouvellement des classes instrumentales est toujours au cœur des préoccupations.

Les élèves d'éveil sont toujours très intéressés et nous veillons à ce qu'une répartition homogène dans les classes puisse avoir lieu.

En revanche, il est important de pouvoir développer de façon pragmatique les classes des instruments moins connus.

Afin de permettre l'éveil de la curiosité des petits comme des grands, les dispositifs des « rendez-vous classiques » ont été mis en place pour permettre au tout public de voir les enseignants comme des artistes mettant en valeur la spécificité de leurs instruments.

Cependant nous remarquons que cela ne suffit pas. Il serait à imaginer un dispositif d'éveil instrumental dans les écoles sous forme de présentation organologique. Les TAP pourront permettre de développer cette idée avec à l'esprit, l'éveil et la sensibilisation du plus grand nombre.

❖ Les musiques actuelles

Depuis l'année scolaire 2011/2012 le conservatoire du Pays de Château-Gontier a ouvert un atelier de MAO afin d'asseoir la volonté de développement des musiques actuelles sur le territoire.

A l'heure actuelle 5 élèves de guitare basse et 4 élèves en atelier de MAO suivent les cours dispensés par un musicien spécialisé dans ce domaine. Le Conservatoire répond à une demande mais l'offre pourrait sûrement se développer. Il est donc important de continuer le renouvellement de ces classes par le biais d'action croisées avec des partenaires locaux (Associations, Services des collectivités, ...).

Un renforcement du partenariat avec les associations qui programment des concerts de musiques actuelles doit permettre une meilleure reconnaissance de leur travail afin de leur proposer des projets partagés.

Un développement de l'offre à destination de nos usagers est à prévoir ainsi qu'un accompagnement des groupes extérieurs à l'établissement dans le cadre de nos liens avec le Service Jeunesse.

❖ Le théâtre

Des projets du Conservatoire impliquant l'atelier théâtre pour adultes du Carré « Scène Nationale » ont été enrichis par la présence des comédiens. Il nous faut conforter ce lien avec la pratique théâtrale par la mise en place de projets partagés.

Un cursus d'art dramatique manque dans la panoplie des formations proposées dans le cadre de la validation d'un parcours artistique pour nos élèves.

C - L'action culturelle

L'organisation d'évènements culturels en concertation avec les autres services de la collectivité ont enrichi nos pratiques chaque année.

L'ouverture de la nouvelle médiathèque a permis à nos équipes de prendre des habitudes de rendez-vous afin de relier plus étroitement nos projets de services et de développer de nouvelles propositions culturelles.

Que ce soit par le biais d'expositions des ateliers d'arts plastiques ou des lectures accompagnant les diffusions d'élèves, des promenades littéraires avec illustrations sonores, doivent permettre de renouveler les lieux et les formes.

Le patrimoine de la Communauté de Communes étant vaste et varié, des rendez-vous dans des lieux originaux de plein air ou d'intérieur peuvent être envisagés pour valoriser l'histoire locale en y ajoutant une touche sonore, chorégraphique ou picturale.

✓ Les partenariats futurs

Dans le cadre des acquisitions pour la constitution d'un fond de CD, DVD, ... et pour le renouvellement des fonds musique et danse, un travail en commun des équipes de la Médiathèque et du Conservatoire sera mis en place pour recueillir les attentes des professeurs.

Pour les scolaires, des ateliers de découverte d'œuvres ou d'époques, croisant la lecture, le patrimoine, pourront s'enrichir d'illustrations sonores et/ou chorégraphiques et picturales proposées par le Conservatoire.

D - Les territoires

▪ L'agglomération et les communes rurales

Le territoire étant composé d'une agglomération autour de la Ville centre renfermant la moitié de la population et un maillage de petites communes rurales, il est important que le Conservatoire soit force de propositions pour toutes les communes du Pays de Château-Gontier.

Même si les interventions musicales sont proposées à toutes les écoles du territoire, certaines s'en emparent trop peu souvent. Il sera utile d'en analyser avec elles et avec des représentants de l'Education Nationale, les raisons pour ensuite modifier les propositions.

▪ Le réseau départemental

Le plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques artistiques mis en place par le Conseil Général en 2003 mettait l'accent sur la mise en réseau des quatre établissements classés fédérant ainsi leurs territoires respectifs.

Le nouveau Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique 2013/2016 a initié un mode de fonctionnement différent nécessitant de s'appuyer sur un projet d'établissement et des fiches actions annuelles en lien avec les objectifs du dit Schéma.

De là est né le « Collectif des directeurs des EEA de la Mayenne » qui met l'ensemble des structures dans un réseau non hiérarchisé permettant ainsi de valoriser les spécificités locales originales (OAE au collège du Bocage Mayennais, Studio de Musiques Actuelles de l'Ernée, Festival de Jazz du Pays de Meslay/Grez...).

Compte-tenu de la faible densité de population du département, nous devons continuer de participer activement au développement des arts dans le cadre du schéma départemental en étant force de propositions pour des projets ou des formations qui relèvent d'une prise en compte départementale tant en musique qu'en danse, théâtre et arts plastiques.

E - Les formes et formats d'apprentissage

▪ La diversification des temps de formation

Le jeu instrumental, le mouvement dansé et le geste du plasticien font appel à une « intelligence corporelle », à ces mémoires d'empreintes qu'utilise un sportif ou un simple conducteur de voiture. Ces mémoires sont profondes et longues à mettre en place, elles requièrent de la régularité et du temps. C'est pour cela - entre autre - que les musiciens et les danseurs « répètent ».

L'organisation hebdomadaire des cours est certes propice à une pratique régulière, elle permet d'installer une ritualisation facilitant cette « répétition » indispensable à l'apprentissage, mais cette organisation est-elle toujours la plus adaptée au temps de l'enfant, la plus propice à toucher de nouveaux publics, à la découverte, à la créativité, au projet ? Ces questions remettent en cause une organisation dans son ensemble (emplois du temps, locaux, statuts des intervenants, facturation...). Elles méritent notre attention, afin d'imaginer la mise en place de nouvelles formes et de nouveaux formats de découverte d'apprentissage, de pratiques plus propices à la rencontre entre les artistes, enseignants, élèves, scolaires, amateurs, publics..., ou plus simplement des temps forts de pratiques durant lesquels les enfants seront dégagés de leurs autres obligations, reposés et disponibles.

▪ La personnalisation des parcours

La multiplication de l'offre combinée à la démocratisation de l'enseignement et des pratiques artistiques, induisant une grande diversification des publics (âges, catégories socioprofessionnelles, diversité culturelle), nécessitent que le modèle originel soit réinterrogé en profondeur, tant dans son offre que dans la mise en œuvre de la transmission des pratiques et savoirs.

Comment parvenir à une approche plus individuelle, passant par l'aide à la définition du projet personnel de l'élève ou de l'amateur, son accompagnement individuel, et des nouvelles formes d'évaluations adaptées à ces nouveaux fonctionnements ? C'est là un enjeu majeur de changement, à la fois technique, organisationnel et surtout culturel dans la profession.

▪ La reconnaissance des parcours, le Brevet d'Etudes Artistiques (BEA) et les Certificats d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques (CEM et CEC)

Prendre en compte les différents parcours de nos élèves et définir les modalités de leur accompagnement, tel est l'enjeu à venir permettant la continuité du cursus.

- ✓ Proposition d'un outil de suivi : « carnet de bord artistique de l'élève » ou « livret personnel de compétences »
- ✓ En fin de parcours, attestation sur un « joli support » afin de valoriser le travail de l'élève et des enseignants.

Réorganiser les cursus avec la possibilité de parcours personnalisés plus ouverts aux musiques actuelles (nécessité d'un professeur référent reconnu).

Validation d'un Brevet d'Etudes Artistiques autour d'un faisceau de disciplines : pratique individuelle, culture personnelle, formation chorégraphique, arts plastiques, pratiques collectives, musique de chambre, atelier de création.

▪ **Vers une pratique autonome**

Accompagnement de projets en partenariat avec les différents acteurs culturels du territoire.
Valorisation de projets culturels hors des murs.

▪ **Intergénérationnel**

Il n'est pas rare qu'un parent s'inscrive dans un cours de musique au moment d'inscrire son enfant, soit pour des motivations éducatives, soit pour des motivations personnelles. Il arrive d'ailleurs parfois que l'enfant abandonne et que l'adulte poursuive.

A l'inverse, certains enfants sont amenés à s'inscrire dans une discipline suite à l'intérêt porté par un des parents pour cette activité.


Ces phénomènes d'engouement existent également avec les grands frères, oncles, cousins, petites sœurs...

Pourquoi ne pas imaginer une organisation voire des espaces de pratiques (cours, ateliers) pouvant réunir des usagers de générations différentes ?

Communauté de communes du Pays de Château-Gontier
15 décembre 2015

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016
(Budgets général & annexes)

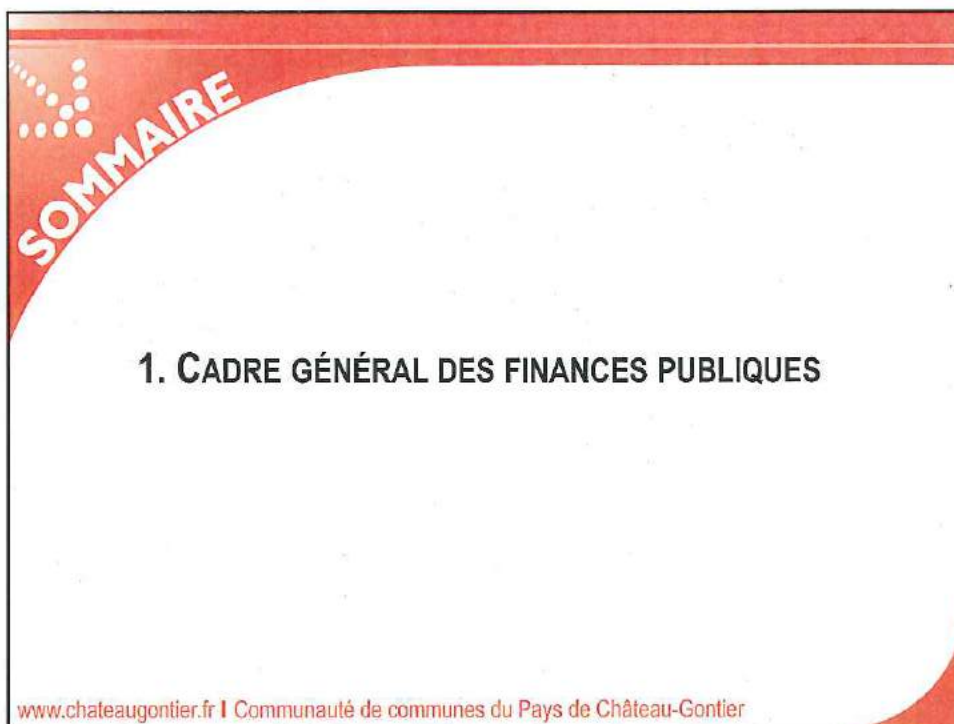
www.chateaugontier.fr



SOMMAIRE

- 1. CADRE GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES**
- 2. PACTE FINANCIER & FISCAL**
- 3. CADRAGE BUDGÉTAIRE**
- 4. ENJEUX & PERSPECTIVES 2016**

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier



SOMMAIRE

1. CADRE GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier



CADRE GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

- ✓ Le PLF pour 2016 s'inscrit dans la trajectoire du rétablissement des comptes publics
- ✓ Prévion de croissance PLF + 1.5%, contre 1% en 2015
- ✓ L'inflation resterait modérée : + 1%, contre + 0,1% en 2015
- ✓ Revalorisation des bases fiscales de 1%, contre 0.9% en 2015

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

CADRE GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

- ✓ Le **FPIC**: Fonds de péréquation Intercommunal et Communal
« une moindre progression »

Le FPIC progresse de 220 M€ en 2016 , il passe de 780 M€ en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016.

Répartition libre du FPIC: si approuvée par le Conseil Communautaire , chaque commune disposera d'un délai de un mois pour statuer. En cas de non réponse dans le délai imparti, la décision sera considérée comme favorable. (idem pour les AC)

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

CADRE GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

- ✓ **DGF**: une réforme annoncée

Repli de la **DGF** en 2016 à hauteur de **3.6 milliards d'euros**

Nouvelle architecture de la **DGF** forfaitaire inscrite dans le PLF2016, puis reportée et qui devrait être mise en application à compter de 2017 avec 3 composantes:

- une dotation de péréquation (base forfait)
- une dotation d'intégration (suivant CIF)
- une dotation de centralité

- ✓ Mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement de 1 Milliard d'euros

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

CADRE GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

- ✓ Calcul de la **contribution** au redressement des finances publiques:

sur les recettes réelles de fonctionnement 2014 du budget principal, nettes des produits exceptionnels, des atténuations de produits et des recettes liées à la mutualisation

Taux : Communes 1.86% et EPCI: **2.57%** (2.50% en 2015)

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

CADRE GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

- ✓ Le FCTVA

Certaines dépenses de **fonctionnement** ouvriront droit au FCTVA
travaux d'entretien des bâtiments
travaux d'entretien des voiries

L'impact budgétaire pour l'Etat est estimé à 12 M€.

Sur le budget de la CCPCG, en référence aux dépenses réalisées en 2015, l'incidence pourrait être de l'ordre de 10 000 € de recettes supplémentaires.

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

SOMMAIRE

2. PACTE FINANCIER & FISCAL

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

PACTE FINANCIER & FISCAL

Les objectifs principaux du pacte financier fiscal

1 - au niveau des Communes membres

- ✓ Préserver des ressources DGF pour l'ensemble des Communes membres (solidarité communautaire)
- ✓ Garantir les capacités à mutualiser de nouveaux services.

2 - au niveau de la Communauté de Communes

- ✓ Préserver les ressources (perte de DGF & de CET)
- ✓ Maintenir des capacités d'investissements
- ✓ Accompagner les communes membres au travers du FCATR pour leurs investissements.

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

PACTE FINANCIER & FISCAL

Perspective d'évolution du FPIC

Au titre du FPIC, une somme de 900 000 euros est attendue qui servira de base de calculs aux différentes répartitions d'AC et de DSC suivant les critères mis en place.

Les évolutions 2015-2016

Imputation des coûts de fonctionnement du service d'instruction du droit des sols sur les AC.
 Imputation potentielle des coûts du personnel de la Ville centre sur son AC (à étudier)

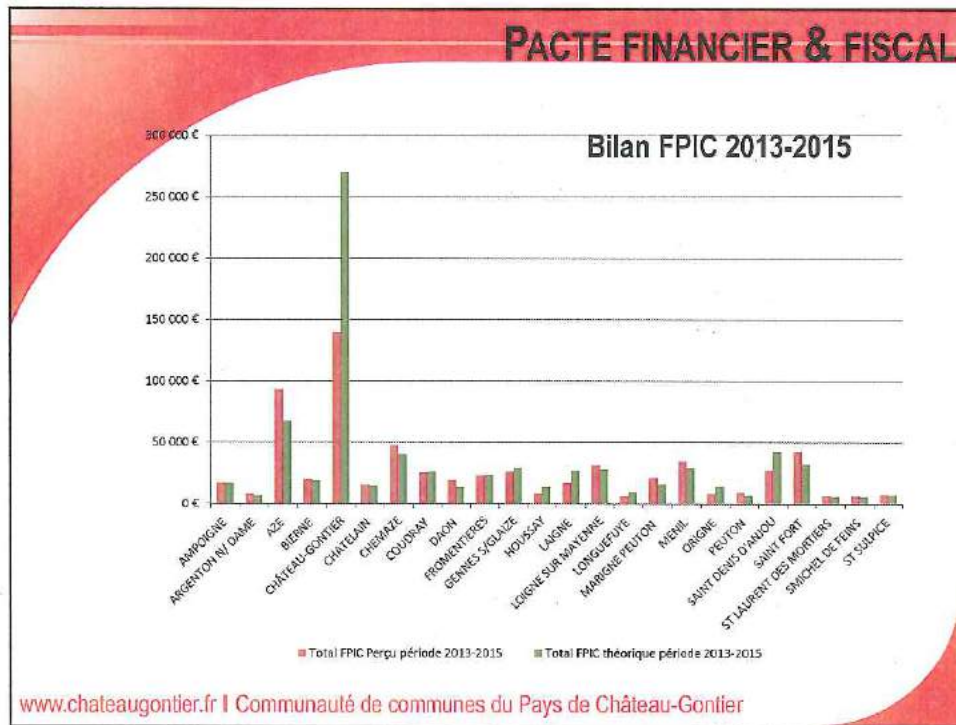
www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

PACTE FINANCIER & FISCAL

**Synthèse en chiffres de l'année 2015
du nouveau pacte financier et fiscal**

Municipalité	Perte de DGF	FPIC compensation actifs de DGF	Droit théorique sur enveloppe
AMPLOISNE	10000	5000	5000
ARZANOVIN LE BASNE	5000	5000	5000
AYE	85000	40000	30000
BEAUNE	15000	10000	10000
CHATEAU-GONTIER	65000	70000	120000
CHATELAIN	10000	5000	5000
CHATELICE	40000	20000	15000
COULOUY	20000	10000	10000
D'OPPE	15000	10000	10000
FROSTENBERG	15000	10000	10000
GRANDS VIVAZEL	20000	10000	10000
MOUSSAY	5000	5000	5000
LINAISE	10000	10000	10000
LOUPE SUR SALETTE	25000	10000	10000
LONGEVILLE	15000	10000	10000
MANICHEL FLOUIN	15000	10000	10000
MAROL	25000	10000	10000
OMBRE	10000	10000	10000
PÉTON	10000	10000	10000
SAINT-JOËL D'ARNOY	15000	10000	10000
SAINT-JOËL	40000	20000	15000
SAINT-JOËL DE MOULINS	10000	10000	10000
SPOREL ET FÈRE	5000	5000	5000
ST-PIERRE	5000	5000	5000

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier



SOMMAIRE

3. TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / RECETTES

La fiscalité des ménages

✓ *Volonté de maintenir les taux d'imposition dans un contexte social et économique difficile pour les familles*

- Taux TFB : 4.35%
- Taux TFNB : 9.72%
- Taux TH : 13.61%

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / RECETTES

La fiscalité des ménages

Evolution des recettes liées à la fiscalité des ménages



www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / RECETTES

La fiscalité des entreprises

✓ *Volonté de maintenir les taux d'imposition dans un contexte économique difficile pour les entreprises*

- Taux CFE : 24.05%

✓ *Volonté de maintenir les exonérations de taxes votées au profit des entreprises:*

- Foncier bâti : exo de 2 ans dans le cadre de la création d'entreprise ou de reprise d'entreprise industrielle en difficulté (art 44-6; 44-7; et 44-15 du CGI)
- Foncier non bâti : exo pendant 5 ans pour les jeunes agriculteurs

www.chateauqontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / RECETTES

La fiscalité des entreprises

• CFE/CVAE : exo de 2 ans dans le cadre de la création d'entreprise ou de reprise d'entreprise industrielle en difficulté (art 44-6; 44-7; et 44-15 du CGI)

certaines établissements de spectacles (théâtre)

médecins, auxiliaires médicaux, vétérinaires (pendant 5

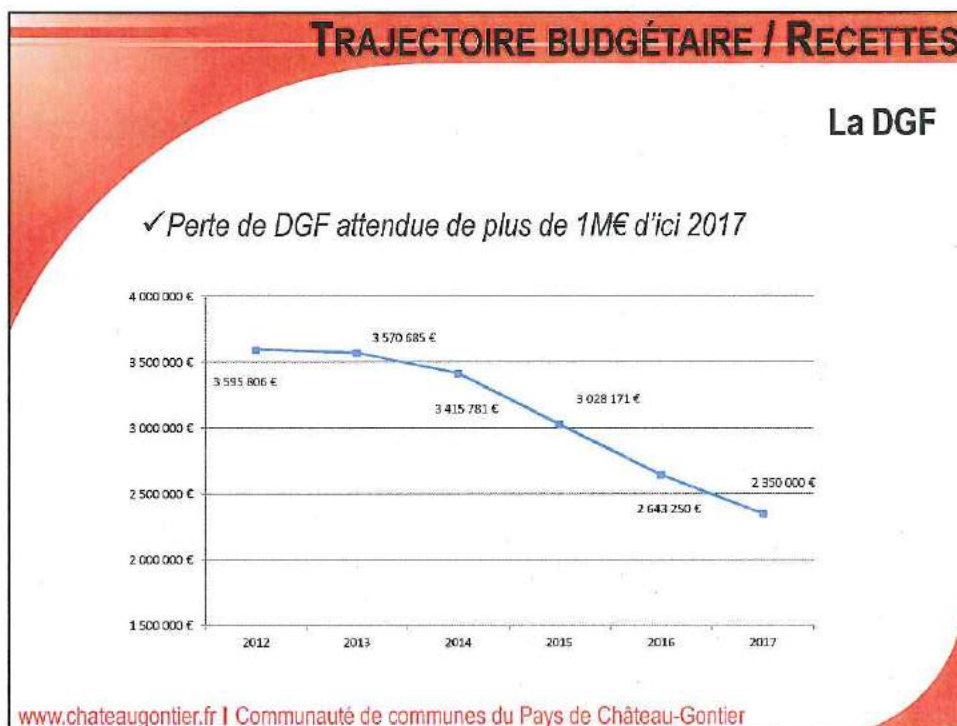
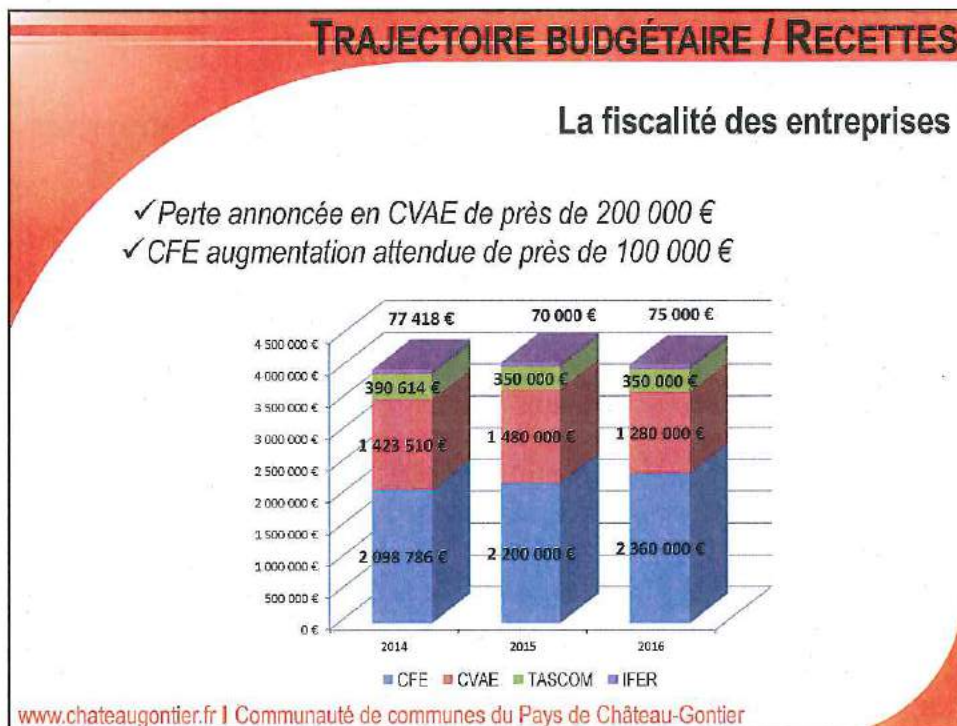
ans) article 1464-d nouveau

un abattement pour les diffuseurs de presse de 1 600 €

(article 1469 A quater)

une exonération pour les pôles de compétitivité.

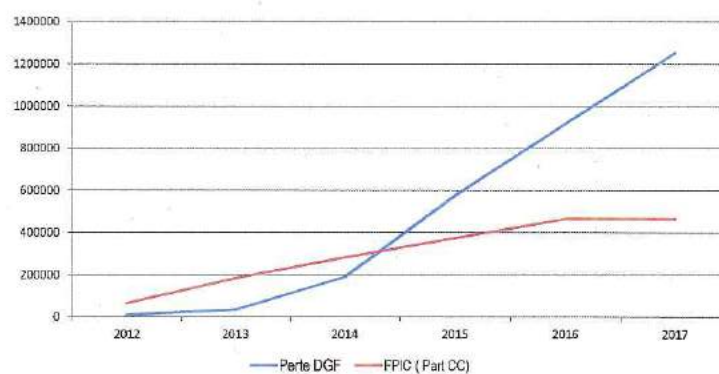
www.chateauqontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier



TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / RECETTES

Le FPIC et la DGF

✓ La progression attendue du FPIC ne couvre pas la projection des pertes de DGF



www.chateauqontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / RECETTES

Le produit des services

✓ Reconduction des tarifs 2015 en 2016

Evolution de nos principales recettes liées aux services

	Réalisé				Estimation	Prévisions
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
MEDIATHEQUE	9 174 €	9 576 €	8 365 €	15 014 €	12 300 €	12 500 €
CAMPING DU PARC	109 877 €	104 223 €	121 123 €	133 501 €	135 500 €	132 000 €
CAMPING ET BASE DE LOISIRS DE DAON	54 785 €	54 263 €	58 135 €	64 700 €	78 100 €	70 000 €
CRECHE	138 385 €	130 421 €	137 184 €	131 831 €	120 300 €	125 000 €
CONSERVATOIRE	148 817 €	148 741 €	148 555 €	138 733 €	138 000 €	141 260 €
ESPACE AQUATIQUE	199 880 €	110 378 €	0 €	160 971 €	276 000 €	280 000 €

www.chateauqontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / RECETTES

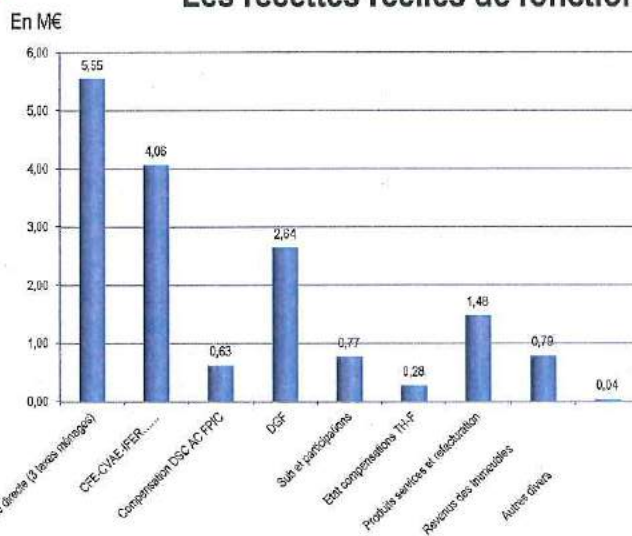
Les recettes réelles de fonctionnement

	2015	%	2016	%	Variation
IMPOTS ET TAXES	EN M€				
Fiscalité directe (3 taxes ménages)	5,63	34,54%	5,55	34,17%	
CFE-CVAE-IFER.....	3,86	23,68%	4,07	25,03%	
Compensation DSC AC FPIC	0,76	4,66%	0,63	3,85%	
	73	10,25	10,24	63,05%	0%
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
DGF	3,00	18,40%	2,64	16,27%	
Sub et participations	0,73	4,48%	0,77	4,74%	
Etat compensations TH-F	0,25	1,53%	0,28	1,72%	
	74	3,98	3,69	22,74%	-7%
PRODUITS DES SERVICES					
Produits services et refacturation	1,38	8,47%	1,48	9,09%	
	70	1,38	1,48	9,09%	7%
AUTRES PRODUITS					
Revenus des Immeubles	75	0,64	0,79	4,86%	
Autres divers	013	0,05	0,04	0,26%	
	0,69	4,23%	0,83	5,13%	21%
TOTAL GENERAL RECETTES	18,30	100,00%	16,24	100,00%	-0,37

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement



www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / DEPENSES

Charges à caractère général

Les principales politiques publiques communautaires sont contenues financièrement pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.

Masse salariale

Les charges de personnel (hors transfert du personnel de la Ville-Centre) devraient représenter 5.5M€ en 2016 soit une progression de l'ordre de 1.5 à 2%

Rigidité des dépenses de personnels :

- Hausse des cotisations de CNRACL: 0,1%, contre 1,5% N-1
- Revalorisation des bas salaires (catégories C)
- Maintien du point d'indice

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE / DEPENSES

Dotations & Attributions

Le montant des subventions allouées au monde associatif seront globalement reconduites en 2016.

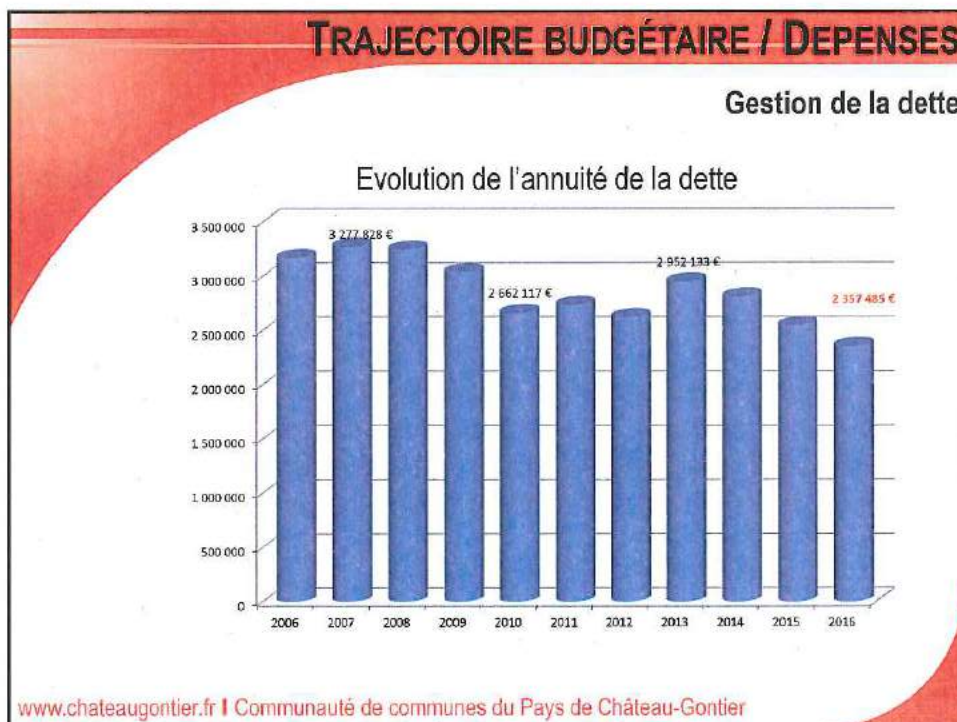
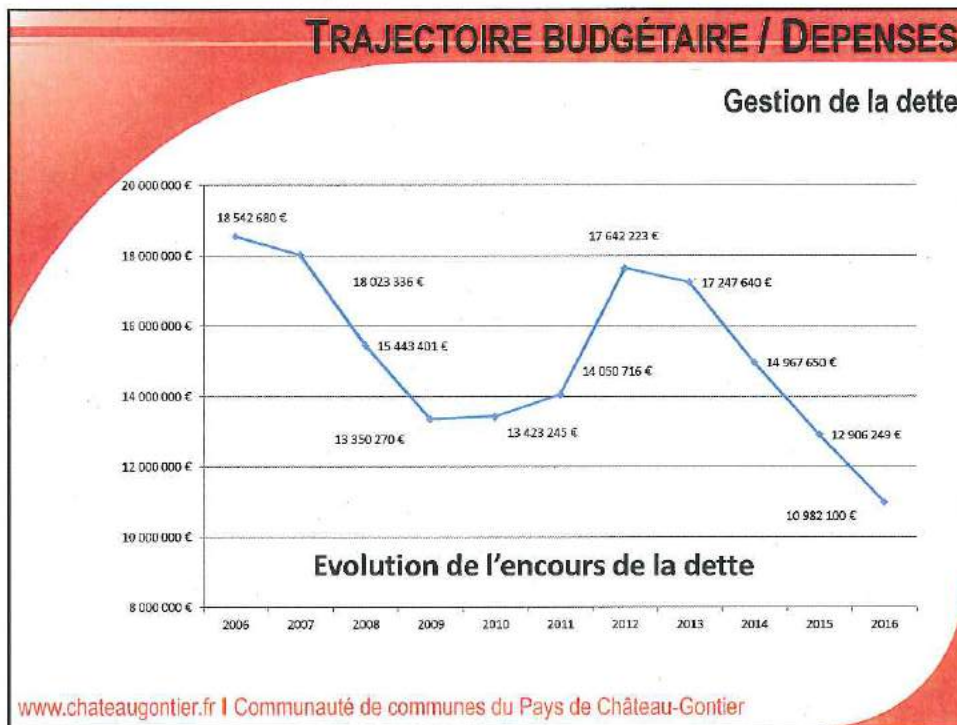
Gestion de la dette

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2015. Il est proposé pour 2016 de limiter le recours à l'emprunt au stricte besoin d'équilibre de la section d'investissement, conformément à notre stratégie de gestion de la dette. Les frais financiers devraient s'établir en 2016 en baisse par rapport à 2015.

Provision Rocade

Il est proposé de reconduire la provision rocade pour 500.000€
Rappel : Provision au 31/12/15 = 4,3 M€, Prévision au 31/12/16 = 4,8 M€

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier



SOMMAIRE

4. ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Agir en faveur du développement économique & de l'emploi

- ✓ *Accélérer la mise en œuvre des infrastructures*
 - Poursuivre le pré-financement de la rocade nord à hauteur de 500k€ par an
 - Accompagner le déploiement du THD avec le portage départemental et la mobilisation d'un accompagnement régional

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Agir en faveur du développement économique & de l'emploi

- ✓ *Affirmer les atouts de notre économie productive & industrielle*
 - Aménagement des ZAE Est (Bellitourne) & Nord (Bazouges)
 - Elaboration des permis d'aménager de la ZAE Est (Bellitourne) et de la ZAE Nord (Bazouges)
 - Travaux de viabilisation selon les ventes de terrain
 - Plan de restructuration des voiries des ZAE

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Agir en faveur du développement économique & de l'emploi

- ✓ *Améliorer l'offre territoriale de formation pour répondre aux besoins & aux compétences des entreprises du territoire*
 - Promouvoir l'entreprise & les métiers en poursuivant les partenariats avec les structures orientations & de formation
 - Faciliter la mobilité des jeunes en formation en confortant le partenariat avec le FJT

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016**Agir en faveur du
développement économique & de l'emploi**✓ *Accompagner les mutations & la modernisation du Commerce & de l'Artisanat*

- Poursuivre le développement de l'Opération Régionale d'Amélioration de l'Artisanat & du Commerce (ORAC)
 - CCPCG : 100k€
 - Etat : 75k€
 - Région : 183k€

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016**Agir en faveur du
développement économique & de l'emploi**✓ *Moderniser les équipements & l'offre touristiques*

- Extension et rénovation du Refuge de l'Arche
 - Co-construction avec le CEPAN du projet architectural de la réhabilitation et de l'agrandissement du bâtiment d'accueil
 - Coût : 2.000k€ HT
 - Subvention :
 - Région : 516k€
 - CG53 : 460k€
- Poursuivre les actions de promotions & d'animations touristiques dans un périmètre élargi du Sud-Mayenne et du Haut-Anjou (TAT)
 - Coût annuel : 30k€

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Relever le défi de la transition énergétique

- ✓ *Accompagner la mise en œuvre du PCET avec le GAL sud-Mayenne*
 - Mise en œuvre du programme d'actions financés dans le cadre de nos candidatures aux appels à projets national « Territoire à Energie Positive » (0,5M€) et régional Leader (1,6M€)
 - Accompagnement via le Conseil en Energie Partagé auprès des Collectivités & des TPE dans leurs pratiques et travaux d'amélioration et d'économie d'énergie
 - Accompagnement des particuliers via l'Espace Info Energie
 - Financement des projets publics eco-responsables
 - Animation du réseau sud-Mayenne et de la coopération intercommunautaire avec les CC de Craon et de Meslay-Grez

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Relever le défi de la transition énergétique

- ✓ *Actualiser le Schéma Local de Mobilité*
 - Elaboration avec le CD53 d'un plan d'aménagement et de signalétique pour des aires de covoiturage
 - Accompagner les actions d'éco-mobilité : étudier la mise en place d'une flotte de VAE en partenariat avec le club des entrepreneurs (Aide TEPCV 80%)
 - Partenariat avec l'association Mobil'IT pour faciliter l'accompagnement social

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Aménager durablement le territoire

- ✓ *Organiser notre développement urbain & territorial*
 - Poursuivre la mise en œuvre la politique d'amélioration de l'habitat durable (PIG)
 - Coût : subventions pour 220 000 €/an + suivi animation 20 000 €/an
 - Poursuivre l'élaboration du SCoT
 - Validation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) prévu au 1^{er} trimestre 2016
 - Coût : 70k€
 - Réflexion sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à définir avant mars 2017

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Aménager durablement le territoire

- ✓ *Veiller aux solidarités & équilibres territoriaux*
 - Poursuivre la mise en œuvre du FCATR
 - Fond d'Aménagement Rural (FAR) : outil adapté aux petites Communes (moins de 350 habitants)
 - Fond d'Accompagnement au Développement (FAD) : outil adapté à l'accompagnement de la réalisation des objectifs stratégiques du territoire
 - Développement économique
 - Qualité de services à la population
 - Accompagnement aux liaisons douces
 - Valorisation patrimoniale
 - Coût annuel : 200k€ (lié à l'évolution du Pacte financier et fiscal)

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Aménager durablement le territoire

- ✓ *Elaboration & mise en œuvre du schéma de mutualisation*
 - Mise en œuvre de l'axe 2 avec la CCPCG comme employeur unique des services de la Ville centre
 - Simplification des flux financiers
 - Meilleure visibilité des masses salariales réelles de chaque Collectivité
 - Etude mi-2016 de la maximisation des effets sur le pacte financier & fiscal par la diminution de l'allocation de compensation (AC) de la Ville-centre

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Aménager durablement le territoire

- ✓ *Mise en œuvre du schéma de mutualisation*
 - 3 axes de réflexion sur les formes de mutualisation relatives aux 23 autres Communes
 - mutualisation entre Communes
 - création de services communs avec la CCPCG
 - développement des groupements de commandes
 - Réflexion sur les évolutions des périmètres municipaux et communautaires

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Améliorer la qualité de services à la population

- ✓ *Défendre une solidarité active & responsable*
 - Consolider notre politique sociale en étudiant les possibles développements des actions du CIAS
 - Travailler en partenariat avec les professionnels de santé afin de garantir l'accès aux soins pour tous et faciliter l'accueil de nouveaux praticiens
 - Développer les démarches collectives avec le Centre Social
 - Conforter les actions en faveur de la parentalité
 - Accompagner et développer la vie associative et le bénévolat
 - Affirmer la mairie-annexe de la Ville-centre comme équipement multi-partenarial à destination des familles

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Améliorer la qualité de services à la population

- ✓ *Soutenir le dynamisme culturel*
 - Poursuivre le soutien à la scène nationale Le Carré (500k€ annuels)
 - Défendre une culture pour tous avec des événements gratuits : programmation estivale, festival de la BD et Press'tiv@l
 - Animer la médiathèque pour démocratiser la lecture publique et les savoirs numériques
 - Optimiser les espaces de formation et de répétition du Conservatoire tout en maintenant son attractivité et son accessibilité
 - Restaurer la Chapelle du Geneteil pour accompagner les multiples activités du Centre d'Art
 - 2016 : étude sur la restauration (20k€ subventionnés à 75%)

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Améliorer la qualité de services à la population

- ✓ *Consolider la vitalité du mouvement sportif*
 - Aménagement d'un terrain de rugby
 - Finaliser les Aménagements et travaux
 - Septembre 2016 : mise en service
 - Coût : 900k€ HT
 - Assurer la maintenance du patrimoine sportif
 - Soutenir financièrement la mutualisation et la professionnalisation des animateurs sportifs des clubs

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENJEUX & PERSPECTIVES 2016

Améliorer la qualité de services à la population

- ✓ *Consolider la vitalité du mouvement sportif*
 - Concentrer les moyens sur la réhabilitation/extension du complexe sportif du Pressoiras
 - 2016 : lancement du concours d'architecte & élaboration du projet
 - Coût prévisionnel (phase programme) : 5 M€
 - Subventions prévisionnelles :
 - CD53 : 450k€
 - CNDS

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Budget annexe
Trilogic



*Triège de
Château-Gontier
Est*

www.trilogicinfo.fr

Reduisons
nos déchets,
on a tous
à y gagner !

*Le Triège de Château-Gontier
est composé de :*
TriLOGic

Propositions pour 2016



*Triège de
Château-Gontier
Est*

www.trilogicinfo.fr

Reduisons
nos déchets,
on a tous
à y gagner !

*Le Triège de Château-Gontier
est composé de :*
TriLOGic

Orientations

✓ **Les recettes prévisionnelles de fonctionnement**

REOM
Reconduction des tarifs 2015 (estimation 1.9 M€)

Ventes de Produits résiduels
Baisse des tonnages de papier, perte de 200T de papiers entre 2012 et 2015.
Chute des cours de l'acier (Déc 2014 : 150€/T – Nov 2015: 30€/T)
Estimation des recettes 2016 : 210 000 € soit -16%

Subventions d'exploitation
Ecofolio en baisse , baisse collecte du papier (estimation 476 000 € soit une baisse estimée de 2%)

 www.trilogicinfo.fr  **TriLogic**

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner !

Orientations

✓ **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement**

Les charges de gestion courante
Possibilité de progression de près de 4% du fait de l'extension des consignes de tri.
La mise en place des nouvelles directives nécessitera une campagne de communication estimée à 10 000 €.

Les frais de personnel
Les frais de personnel seront contenu à 887 000 € idem que la BP 2015

Les Dotations
Une dotation pour dépréciation des actifs est comptabilisée pour 150 000 €

 www.trilogicinfo.fr  **TriLogic**

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner !

Orientations

✓ Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs

	SUIVI ENCAISSEMENT REOM				PROVISIONS ET ADMISSIONS EN NON VALEUR		
	Reom facturée	Taux encaissement	Montant non encaissé	Cumul montant non encaissé	Dotation	Admission en non valeur	Solde provision
					Montant	Montant	Montant
2011	2 371 146 €	98,88%	26 557 €	26 557 €	0	-	-
2012	2 129 193 €	97,71%	48 759 €	75 315 €	30 000 €	1 258 €	30 000 €
2013	2 084 153 €	97,36%	55 022 €	130 337 €	50 000 €	9 906 €	68 836 €
2014	1 921 863 €	96,75%	62 461 €	192 798 €	116 000 €	6 457 €	178 379 €
2015	1 971 416 €	86,89%	258 453 €	451 250 €	150 000 €	9 318 €	319 060 €
					346 000 €	26 940 €	



www.trilogicinfo.fr

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner !

Le Pays de Châlons-en-Champagne
L'UNIQUE VILLE
TriLogic

✓ Evaluation de la marge brute

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES

+ 2 660 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES

- 2 565 000 €

MARGE BRUTE ESTIMEE = 95 000 €



www.trilogicinfo.fr

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner !

Le Pays de Châlons-en-Champagne
L'UNIQUE VILLE
TriLogic

✓ Propositions tarifaires pour 2016

Reconduction de la grille tarifaire 2015

Reconduction de la remise TRILOGIC
(380 000 € distribués en 2015)

Reconduction du bonus supplémentaire aux particuliers
(172 000 € distribués en 2015)

Reduisons nos déchets, on a tous à y gagner !

www.trilogicinfo.fr

Le Parc de Château-Gontier
d'écologie
TriLOGIC

Proposition tarifs 2016

Particuliers

Taille du bac	Composition du foyer	Abonnement au service	service rendu	Tarif annuel	Remise Trilogic 2016 pour non présentation du Bac *
80 litres	1 personne	102 €	27 €	129 €	1 €
80 litres	2 personnes	102 €	54 €	156 €	1,20 €
120 litres	3 personnes	102 €	81 €	183 €	1,40 €
140 litres	4 personnes	102 €	108 €	210 €	1,60 €
180 litres	5 personnes	102 €	135 €	237 €	1,80 €
240 litres et +	6 personnes et +	102 €			
Dotation spéciale rouleau de 26 sacs violets (37,5L utiles)		102 €	13,50 € le rouleau (minimum 1 /an et / personne)	30 € à partir du 3ème rouleau	

*dans la limite annuelle de 26 non présentation du bac en 2015

*Tarif d'un pass trilogic (permettant l'accès à la déchetterie) : 10 €

Proposition tarifs 2016

Collectifs

REDEVANCE			Remise trilogic 2016 forfait d'encouragement au tri
BACS COLLECTIFS	Abonnement au service	Service rendu	
Par logement	102 €	-	7€
Par personne	-	27 €	3 €
Taille du bac			pour non présentation de bac *
80 L			1,20 €
120 L			1,40 €
140 L			1,60 €
180 L			1,80 €
240 L			2,00 €
340 L			2,80 €

* dans la limite annuelle de 26 non présentation du bac en 2015

Proposition tarifs 2016

Professionnels

Abonnement au service	102.00 €	
Service rendu (prix à la levée)		
80 litres		2.00 €
120 litres		3.00 €
140 litres		3.50 €
180 litres		4.50 €
240 litres		6.00 €
340 litres		8.50 €
770 litres (collecte cartons)		5.00 €
Bac partagé complément professionnel	0 €	25 € / M3
Dotation spéciale rouleau de 26 sacs violets (37,5L utiles)	102 €	30 € le rouleau
TOUT USAGER :		tarif hebdomadaire
Location de bac complémentaire 340 Litres		
Evènement exceptionnel sur demande : pour le 1er bac pour une semaine		15 €
Par bac ou semaine supplémentaire		8 €

Proposition tarifs 2016

TARIFS DECHETERIES	2014	2015	2016
DEPOT EN DECHETERIE DES PROFESSIONNELS			
	m ³	m ³	m ³
GRAVATS m ³	25,50 €	25,50 €	25,50 €
TOUT VENANT m ³	27,50 €	27,50 €	27,50 €
	tonne	tonne	tonne
DECHETS VERTS tonne	35,00 €	35,00 €	35,00 €
	kg	kg	kg
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	2,70 €	2,70 €	2,70 €
O.M.	80,00 €	80,00 €	80,00 €
collectivités			
	heure	heure	heure
BENNE à préhension arrière (sans chauffeur et sans releveur)	45,50 €	45,50 €	45,50 €

Tarifs à compter du 1er janvier 2016

Déchèterie

TARIFS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPOT EN DECHETERIE DES PROFESSIONNELS							
	<u>m³</u>	<u>m³</u>	<u>m³</u>	<u>m³</u>	<u>m³</u>	<u>m³</u>	<u>m³</u>
GRAVATS m3	25.50 €	25.50 €	25.50 €	25.50 €	25.50 €	25.50 €	25.50 €
TOUT VENANT m3	27.50 €	27.50 €	27.50 €	27.50 €	27.50 €	27.50 €	27.50 €
	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>
DECHETS VERTS tonne	20.00 €	25.00 €	30.00 €	35.00 €	35.00 €	35.00 €	35.00 €
	<u>kg</u>	<u>kg</u>	<u>kg</u>	<u>kg</u>	<u>kg</u>	<u>kg</u>	<u>kg</u>
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	2.70 €	2.70 €	2.70 €	2.70 €	2.70 €	2.70 €	2.70 €
	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>	<u>tonne</u>
TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILES AUX O.M.	79.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €
LOCATION DE BENNE OM (réservée aux collectivités)							
	<u>heure</u>	<u>heure</u>	<u>heure</u>	<u>heure</u>	<u>heure</u>	<u>heure</u>	<u>heure</u>
BENNE à préhension arrière (sans chauffeur et sans releveur)	45.50 €	45.50 €	45.50 €	45.50 €	45.50 €	45.50 €	45.50 €

Tarifs à compter du 1er janvier 2016
REOM

REDEVANCE				Tarif annuel	Remise trilogic 2016 pour non présentation de bac *	Total remises		Montant Net
BACS INDIVIDUELS						Remise Trilogic	Bonus except *	
Taille du bac	Composition du foyer	Abonnement au service	Service rendu					
80 litres	1 personne	102 €	27 €	129 €	1 €	26.00 €	20 €	83.00 €
80 litres	2 personnes	102 €	54 €	156 €	1.20 €	31.20 €	20 €	104.80 €
120 litres	3 personnes	102 €	81 €	183 €	1.40 €	36.40 €	20 €	126.60 €
140 litres	4 personnes	102 €	108 €	210 €	1.60 €	41.60 €	20 €	148.40 €
180 litres	5 personnes	102 €	135 €	237 €	1.80 €	46.80 €	20 €	170.20 €
240 litres et +	6 personnes et +	102 €	135 €	237 €	1.80 €	46.80 €	20 €	170.20 €

REDEVANCE				Remise trilogic 2016	
BACS COLLECTIFS				forfait d'encouragement au tri	
	Abonnement au service	Service rendu			
Par logement	102 €	-			7 €
Par personne	-	27 €			3 €

Taille du bac	pour non présentation de bac *
80 L	1.20 €
120 L	1.40 €
140 L	1.60 €
180 L	1.80 €
240 L	2.00 €
340 L	2.80 €

* dans la limite annuelle de 26 non présentation du bac en 2015

DOTATION SPECIALE des Particuliers	Abonnement au service	Service rendu	
Rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	13,50 € le rouleau (minimum 1 par an et par personne)	30 € à partir du 3 ^{ème} rouleau

LES PROFESSIONNELS	TARIF 2016	
Abonnement au service	102 €	
Service rendu (prix à la levée du bac) :		
80 litres		2.00 €
120 litres		3.00 €
140 litres		3.50 €
180 litres		4.50 €
240 litres		6.00 €
340 litres		8.50 €
770 litres (collecte des cartons)		5.00 €
Bac partagé complément professionnel	0 €	25 € le m3
Dotation spéciale des professionnels rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	30 € le rouleau

TOUT USAGER : Location de bac complémentaire 340 Litres	tarif hebdomadaire
Evènement exceptionnel sur demande : le 1er bac pour une semaine	15 €
Par bac ou semaine supplémentaire	8 €

TARIFS au 1er JANVIER 2016

MEDIATHEQUE

Prestations Médiathèque droits d'accès	validité	2013	2014	2015	2016
<i>Prêt lecture (jeune, - 18 ans et demandeur d'emploi)</i>	12 mois	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<i>Prêt lecture (adulte)</i>	12 mois	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
<i>Prêt lecture (vacances enfant ou adulte)</i>	1 mois	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
<i>Prêt lecture + films (adulte)</i>	12 mois	15,00 € tout public	à supprimer	à supprimer	à supprimer
<i>Prêt lecture + films (famille)</i>	12 mois	30,00 €	à supprimer	à supprimer	à supprimer
<i>Prêt lecture + films (jeune, étudiant, demandeur d'emploi)</i>	12 mois	à supprimer	à supprimer	à supprimer	à supprimer
<i>Prêt collectivité (30 livres maximum par collectivité: classe, maison retraite...)</i>	12 mois	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<i>Forfait utilisation Internet gratuit pour demandeur d'emploi</i>	1 heure	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<i>Prêt films + lecture + 50h internet (adulte)</i>	12 mois	à supprimer	à supprimer	à supprimer	à supprimer
<i>Prêt films + lecture + 50h internet (jeune, étudiant, demandeur d'emploi)</i>	12 mois	à supprimer	à supprimer	à supprimer	à supprimer
<i>Lecture + internet 50h (adulte)</i>	12 mois	à supprimer	à supprimer	à supprimer	à supprimer
<i>Lecture + internet 50h (jeune, étudiant, demandeur d'emploi)</i>	12 mois	à supprimer	à supprimer	à supprimer	à supprimer
Photocopie A4 noir et blanc recto	l'unité	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €
Remplacement carte perdue ou volée	l'unité	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €



AUTRES TARIFS

TARIFS A COMPTER DU 1er janvier 2016

Désignation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Temps d'activités Périscolaires - Tarif par intervention TAP (par séance)	25,00 €	25,00 €
Taux horaire des interventions des services de la collectivité Main d'œuvre Services Techniques (par heure)	32,00 €	39,00 €
Taux horaire interventions ingénierie	-	42,00 €

TARIFS au 1er JANVIER 2016

LOCATIONS DE SALLES

	2012	2013	2014	2015	2016
⇒ SALLE GOTHIQUE	(+2,5%)	(+1,5%)	(+1,5%)	(+1%)	(+1,5%)
Pour la journée					
▶ Prise en charge	110 €	112 €	114 €	115 €	117 €
▶ Location	216 €	219 €	222 €	224 €	227 €
Pour la 1/2 journée					
▶ Prise en charge	68 €	69 €	70 €	71 €	72 €
▶ Location	126 €	128 €	130 €	131 €	133 €
⇒ AUTRES SALLES					
Manoir salle du 1er étage ou grand studio danse ou salle de réception du couvent					
Pour la journée					
▶ Prise en charge	48 €	49 €	50 €	51 €	52 €
▶ Location	92 €	93 €	94 €	95 €	96 €
Manoir salle du 2ème étage ou salle Humair ou petit studio de danse					
Pour la journée					
▶ Prise en charge	25 €	25 €	26 €	26 €	26 €
▶ Location	46 €	47 €	48 €	48 €	49 €
⇒ CLOITRE DES URSULINES (déambulatoire et cour intérieure)					
Pour la journée					
▶ Location	403 €	409 €	415 €	419 €	425 €
Pour la 1/2 journée					
▶ Location	236 €	240 €	244 €	246 €	250 €
En cas de location du local traiteur les tarifs ci-dessus énoncés seront majorés de 50 €					
⇒ THEATRE (hors frais de technicien)					
▶ Prise en Charge	605 €	614 €	623 €	629 €	638 €
▶ Location	1 563 €	1 586 €	1 610 €	1 626 €	1 650 €
⇒ SALLE DU REX (hors frais de technicien)					
▶ Prise en charge	194 €	197 €	200 €	202 €	205 €
▶ Location	215 €	218 €	221 €	223 €	226 €

**A compter du 1er janvier 2012, il sera facturé en plus de la location de la salle
un forfait de 5 € par bac utilisé pour les ordures ménagères**

La prise en charge est toujours dûe : 100% 1er jour, 60% 2ème jour, 50% au-delà

Location tarification ciblée :

⇒ Associations Caritatives et de Solidarité CCPCG * 0%

** dans la limite de 1 manifestation annuelle par association*

⇒ Associations de la CCPCG et Communes membres 15%

⇒ Etablissements Scolaires 25%

⇒ Partenaires Institutionnels 60%

⇒ Particuliers et Entreprises 100%

Rappel : Le Carré facture les interventions de ses techniciens

TARIFS au 1er JANVIER 2016

REVISION DES LOYERS

LOCATIONS DE BATIMENTS Tarifs HT	surface	2013		2014		2015		2016	
		m ²	Mensuel	m ²	Mensuel	m ²	Mensuel	m ²	Mensuel
GRANDE NOE									
L41 - GUERIN	410	1,79 €	733,90 €	1,82 €	746,20 €	1,82 €	746,20 €	1,85 €	758,50 €
L26 - TRADE - ALLIANCE (Août 2005)	500	1,23 €	615,00 €	1,25 €	625,00 €	1,25 €	625,00 €	1,27 €	635,00 €
L14 - AFI-TECH (juillet 2009)	300	0,66 €	198,00 €	0,67 €	201,00 €	0,67 €	201,00 €	0,68 €	204,00 €
<i>Révision contractuelle selon l'indice coût de la construction pour les autres locaux</i>									
Z.I. de BAZOUGES									
L1 - CDP 53 (septembre 2008)	400	3,12 €	1 248,00 €	3,17 €	1 268,00 €	3,17 €	1 268,00 €	3,22 €	1 288,00 €

ZONES INDUSTRIELLES

VENTES DE TERRAINS Tarifs HT	2013 au m ²	2014 au m ²	2015 au m ²	2016 au m ²
Zones industrielles	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Zones industrielles façades	8,80 €	8,80 €	8,80 €	8,80 €

Décisions modificatives budgétaires 2015

Séance du 15 décembre 2015

BUDGET PRINCIPAL			
	DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 7		
	<u>Ouverture de crédits travaux en régie 2015</u>		
2135-311-102	EMDA sonorisation des salles	7 500,00 €	
2128-901-105	Rocades Plantations	560,00 €	
2135-411-201	Tennis: mur entraînement	2 000,00 €	
2135-414-207	Aviron: appareillage électrique et chauffe-eau	4 100,00 €	
2128-951-209	Camping du Parc: clôture, bornes groupe...	11 000,00 €	
2128-955-234	Camping de Daon : aire de jeux, tables...	15 000,00 €	
2128-955-234	Terrain de Rugby : plantations , enherbement	1 400,00 €	
01-021-ordre	Virement de la section d'investissement		41 560,00 €
		41 560,00 €	41 560,00 €
	DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 8		
	<u>Ouverture de crédits travaux en régie 2015</u>		
01-023-ordre	Virement à la section d'investissement	41 560,00 €	
01-722-042 ordre	Travaux en régie		41 560,00 €
		41 560,00 €	41 560,00 €
	BUDGET DECHETS	Depenses	Recettes
	DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 4		
	<u>Régularisation de crédits de CESSION</u>		
2182-163-réel	Cession Matériel de transport	125 000,00 €	
020 réel	Dépenses imprévues	-125 000,00 €	
	<u>Equilibre de la section d'investissements</u>	0,00 €	0,00 €
	DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n°5		
	<u>Reprise de provision pour financement des pertes sur créances irrécouvrables</u>		
01-7817-réel	Reprise sur prov/actif circulant		9 318,18 €
01-6542-réel	Créances éteintes	9 318,18 €	
		9 318,18 €	9 318,18 €

Décisions modificatives budgétaires 2015

Séance du 15 décembre 2015

BUDGET PRINCIPAL			
	DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 6	Dépenses	Recettes
	<u>ouverture de crédits subvention club football</u>		
6574-401 réel	Ssubvention exceptionnelle	35 000,00 €	
022- réel	Dépenses imprévues	- 35 000,00 €	
	<i>Equilibre de la section de fonctionnement</i>	0,00 €	



RAPPORT DE MUTUALISATION

2015-2020

SOMMAIRE

PARTIE I. CADRE & OBJECTIFS

- 1.1. CONTEXTE LEGAL**
- 1.2. CONTEXTE POLITIQUE**
- 1.3. FORMES DE MUTUALISATION**
- 1.4. OBJECTIFS**

PARTIE II. ETAT DES LIEUX (au 01.01.2015)

2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

- 2.1.1. Le territoire**
- 2.1.2. Les organisations administratives**
 - 2.1.2.1. Les ressources humaines
 - 2.1.2.2. Les moyens généraux

2.2. LES MUTUALISATIONS

- 2.2.1. Les mutualisations entre la CCPCG et la Ville-centre**
 - 2.2.1.1. Des mutualisations ascendantes et descendantes
 - 2.2.1.2. Des mutualisations permanentes ou ponctuelles
- 2.2.2. Les mutualisations entre la CCPCG et les Communes**
- 2.2.3. Les mutualisations entre les Communes**
- 2.2.4. Les mutualisations supra-CCPCG**

PARTIE III. SCHEMA

3.1. POURSUIVRE LA MUTUALISATIONS DE NOS MOYENS MATERIELS

- 3.1.1. Développement des groupements de commandes**
- 3.1.2. Incitation au partage de matériels**
- 3.1.3. Harmonisation des systèmes d'informations**

3.2. ACHEVER LA MUTUALISATION ENTRE LA CCPCG & LA VILLE CENTRE

3.3. AFFIRMER LA CCPCG COMME CENTRE DE RESSOURCES POUR TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE

- 3.3.1. Création de services communs**
- 3.3.2. Accompagnement de la CCPCG via une plate-forme de services**
- 3.3.3. Animation du réseau des professionnels du territoire**

3.4. OPTIMISER NOS ORGANISATIONS TERRITORIALES

- 3.4.1. Réflexions sur les périmètres communaux pertinents**
- 3.4.2. Réflexions sur les périmètres communautaires pertinents**

CADRE & OBJECTIFS

1.1. CONTEXTE LEGAL

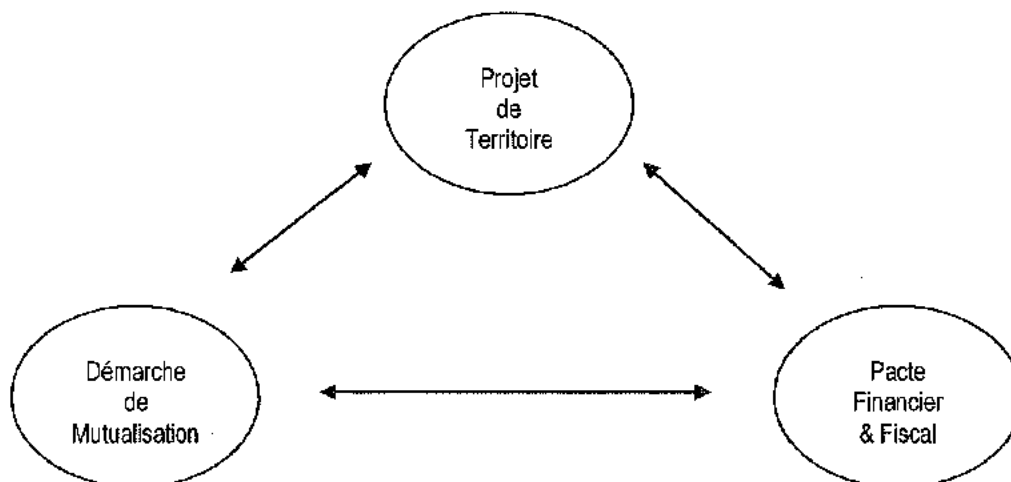
L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi du 16 décembre 2010, stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux de ses Communes membres.

Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il revêt un caractère obligatoire, visant à inciter les Communautés et les Communes à réfléchir sur les modes de gestion de l'action publique locale. Il constitue un document d'orientation, sur la durée du mandat, en matière de mutualisation des services et des moyens, mais qui n'a pas de portée prescriptive. Ainsi, les orientations déterminées peuvent ne pas être suivies d'effets, et d'autres non contenues dans le document peuvent être menées. De même, l'article L.5211-39-1 du CGCT ne précise pas le contenu dudit rapport, mais indique seulement qu'il doit comporter l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des Communes, ainsi que sur les dépenses de fonctionnement.

La procédure légale prévoit que l'EPCI transmet le rapport pour avis, au plus tard le 01^{er} octobre 2015, aux Communes membres qui ont un délai de trois mois pour se prononcer par délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Il est enfin prévu que, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, ou à défaut lors du vote du budget, l'avancement du schéma fasse l'objet d'une communication du Président de l'EPCI en Conseil Communautaire.

1.2. CONTEXTE POLITIQUE

Dans un contexte d'évolution permanente des institutions locales, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG) souhaite, au-delà des vagues obligations légales entourant ce rapport, utiliser ce document comme un levier stratégique de développement, au même titre que son Projet de Territoire et son Pacte Financier & Fiscal.



La CCPCG définit son Projet de Territoire, vision de prospective à moyen/long terme, au sein de son Schéma de Cohérence Territorial et l'a décliné au sein de son Plan de mandat communautaire lors du débat d'orientations budgétaires 2015.

Une démarche de mutualisation doit reposer sur une volonté politique réelle et affirmée, au service d'une action publique locale efficiente et équitable. La mutualisation doit être au service de ces priorités, en particulier s'agissant des politiques publiques (économie, développement durable, solidarités, services à la population, ...). Elle constitue un levier pour renforcer les liens et la cohésion intercommunale au sein du Pays de Château-Gontier.

De même, la mutualisation est une composante clé du Pacte Financier & Fiscal et peut être une source d'efficacité et d'innovation dans l'exercice des compétences, comme dans l'optimisation du Coefficient d'Intégration Fiscale.

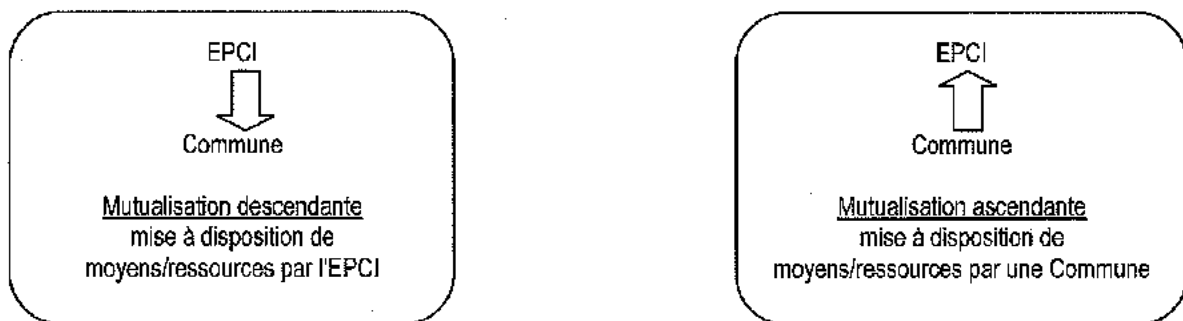
Le contexte budgétaire, auquel sont également soumises la CCPCG et les Communes, justifie des mesures fortes de réformes de l'action publique locale en vue d'agir de manière plus efficace, avec des ressources humaines et des moyens matériels, mieux organisés quantitativement et qualitativement.

1.3. FORMES DE MUTUALISATION

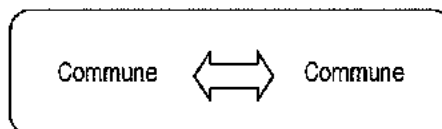
Le CGCT ne fournit pas de définition légale de la notion de mutualisation, mais celle-ci peut être entendue comme l'ensemble des mises en commun de ressources humaines et de moyens matériels entre les EPCI et les Communes.

Les mutualisations peuvent être verticales ou horizontales :

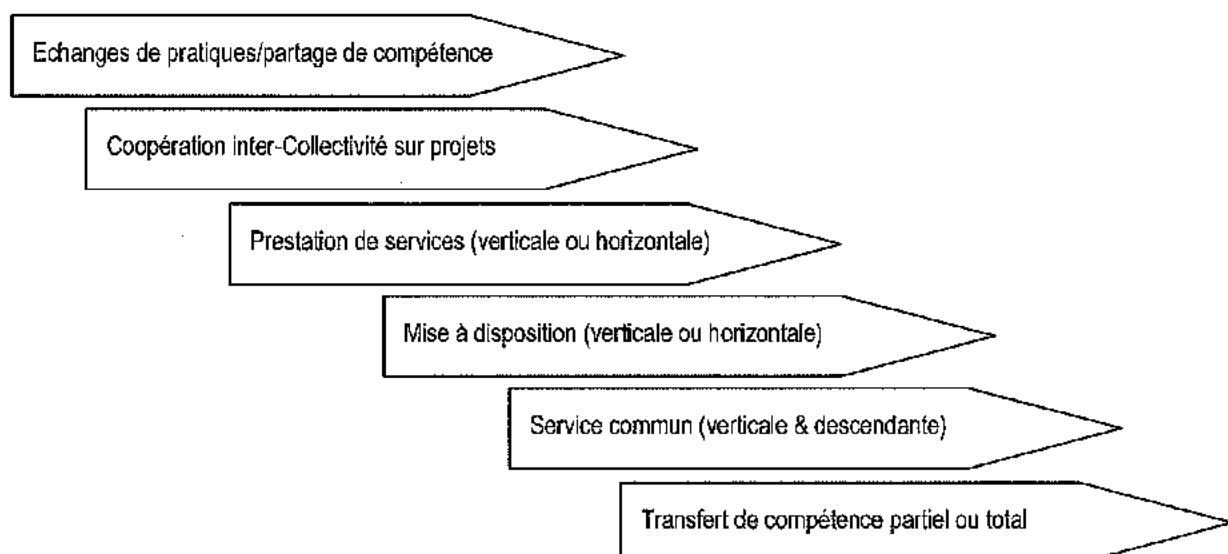
Mutualisation verticale



Mutualisation horizontale



Elles varient selon leurs modalités pratiques et juridiques, mais surtout en fonction de leur degré d'intégration qui peut-être matérialisé comme suit :



1.4. OBJECTIFS

La mutualisation n'est pas une fin en soi, mais bien un outil au service d'un projet politique. La CCPCG envisage la démarche comme un processus évolutif, pouvant être à géométrie variable et reposant sur le principe du volontariat des Collectivités qui y participent.

Dans ce sens, la CCPCG souhaite proposer au sein de son schéma, les grandes orientations du mandat en matière d'organisations territoriales, humaines et matérielles. Chaque débat d'orientation budgétaire donnera lieu à une évaluation du plan d'action de l'année passée et fixera le plan d'action de l'année à venir.

Ces actions seront déterminées par la pertinence des dispositifs au regard des critères d'efficacité et d'efficience de l'Action publique, afin d'éviter l'alourdissement des coûts et des procédures, la perte de sens pour les citoyens, ainsi que pour les agents des Collectivités. De même, soucieuses de la qualité de dialogue social, les Collectivités intégreront systématiquement la dimension humaine au développement des actions de mutualisation et veilleront à :

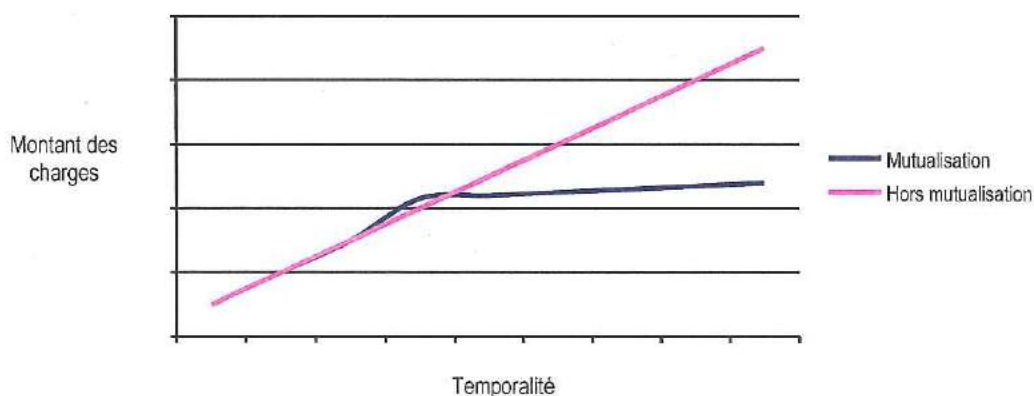
- ✓ Etudier l'impact de l'action sur les ressources humaines des Communes et de la CCPCG, notamment en matière de régimes indemnitaires, avantages acquis, ...
- ✓ Ne pas complexifier la relation hiérarchique
- ✓ Favoriser l'adhésion en amont des agents à l'action de mutualisation
- ✓ Rechercher, via la mutualisation, l'élargissement des opportunités d'évolution de carrière

La CCPCG se fixe pour cette démarche de mutualisation 6 objectifs principaux :

- ✓ **Maintenir une qualité de service public local**, en préservant l'accessibilité et en améliorant le service rendu à la population
- ✓ **Renforcer les solidarités entre Collectivités**, en décloisonnant les structures et en offrant des services optimisés et équitables à la population
- ✓ **Rationaliser les dépenses publiques**, en freinant l'augmentation des charges de fonctionnement
Il est en effet étudié que si la mutualisation doit constituer un levier immédiat d'économies de gestion, la mutualisation des ressources humaines s'inscrit dans une vision à moyen/long terme de recherche d'économie

Modélisation des effets sur les charges de personnel

Source : stratorial-finances / J-P Coblenz & P-M Terrien



- ✓ **Maximiser les effets du Pacte Financier & Fiscal**, en poursuivant l'efficience des flux financiers au sein du bloc communal dans le cadre de la mutualisation
- ✓ **Sécuriser administrativement & juridiquement les pratiques**, en développant les expertises, les compétences et les ressources du territoire
- ✓ **Anticiper l'évolution des organisations territoriales**, en recherchant les périmètres pertinents de chaque échelon territorial (Communes/EPCI), ainsi que l'échelon territorial le plus efficace pour chaque Action publique (Communes/EPCI/supra-EPCI)

ETAT DES LIEUX (au 01.01.2015)

2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

2.1.1. Le territoire

Situé dans le sud du Département de la Mayenne et dans le Haut-Anjou, le territoire est limitrophe avec les départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe. Desservi sur un axe nord-sud par la RN 162 (Laval-Angers), la Ville centre du territoire, est à 33 km au sud de Laval (préfecture du département) et à 50 km au nord d'Angers, au centre d'un triangle formé par les Villes de Rennes (95 km), Nantes (110 km) et le Mans (100km).



Avec les Communautés de Communes des Pays de Craon et de Meslay-Grez, le Pays de Château-Gontier constitue le territoire du Sud-Mayenne composé de plus de 72.000 habitants pour 84 Communes. Prenant la forme d'un Territoire d'Accueil Touristique (TAT), ainsi que d'un Groupement d'Action Locale (GAL), le Sud-Mayenne porte sur le développement touristique, ainsi que de la politique Energie-Climat (Plan Climat Energie Territorial, gestion des fonds européens Leader, Territoire à Energie POSitive, Contrat d'Objectifs Territoriaux avec l'ADEME, ...). Cette coopération intercommunautaire ne dispose pas de personnalité morale, la CCPCG étant la structure juridique porteuse.

La CCPCG regroupe 24 communes et s'étend sur une superficie de 453,38 km² pour 31.165 habitants. Le territoire est caractérisé par un nombre important de communes de moins de 500 habitants (10 communes), pour seulement deux de plus de 1.500 habitants et une de 3.500 habitants. La Ville de Château-Gontier Bazouges à elle seule représente 39% de la population du Pays et forme une unité urbaine (l'agglomération) avec les Communes de Saint-Fort et d'Azé pour un total de 17.500 habitants.

La CCPCG est un EPCI à fiscalité propre (Fiscalité professionnelle Unique) et mixte (fiscalité additionnelles). Elle dispose des compétences suivantes :

- ✓ Compétences obligatoires : développement économique & aménagement de l'espace
- ✓ Compétences facultatives : sports, culture, environnement, habitat, tourisme, action sociale, protection civile et lutte contre l'incendie, les réseaux de communication, l'enseignement

Il est à noter la présence d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), chargé de fédérer et mener les réflexions d'évolution des interventions de chaque acteur dans ce champ de compétence, auquel la CCPCG a dévolu sa compétence Action sociale. De même, la compétence Plan Local d'Urbanisme est portée par les Communes, à l'exception des trois Communes de l'agglomération (Château-Gontier, Saint-Fort & Azé) qui ont transféré cette compétence à un syndicat. Ainsi, le Syndicat pour la Gestion de l'Eau, de l'Assainissement & de l'Urbanisme (SGEAU) gère également, comme son nom l'indique, l'eau et l'assainissement sur ce périmètre.



Communes	Population (1)	Communes	Population
Amboigné	576	Laigné	888
Argenton Notre Dame	212	Loigné sur Mayenne	909
Azé	3506	Longuefuye	349
Bierné	699	Marigné Peuton	557
Château-Gontier	12309	Ménil	1009
Châtelain	503	Origné	433
Chemazé	1392	Peuton	233
Coudray	882	Saint Michel de Feins	192
Daon	489	Saint-Denis d'Anjou	1562
Fromentières	848	Saint-Fort	1663
Gennes-sur-Glaize	1023	Saint Laurent des Mortiers	208
Houssay	473	Saint Sulpice	250
TOTAL		31165	

(1) Information du guide INSEE recensement de la population légale 2012 en vigueur au 1er janvier 2015.

Depuis de nombreuses années, l'ensemble des acteurs du Pays de Château-Gontier œuvre ensemble au développement du territoire. Le Pays de Château-Gontier s'est ainsi engagé en 2003 dans un projet de développement à 10 ans, autour d'un territoire, composé de 24 communes, un périmètre ni trop étendu, ni trop restreint, et qui s'organise autour de problématiques et d'ambitions communes. Depuis 2013, le Pays de Château-Gontier s'est engagé dans une démarche d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de son territoire, projet politique du territoire dans une vision prospective à moyen/long terme. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est élaboré et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en cours d'achèvement. La CCPCG s'est aussi fixé son Plan de mandat, déclinaison du Projet de Territoire pour la période 2015-2020.

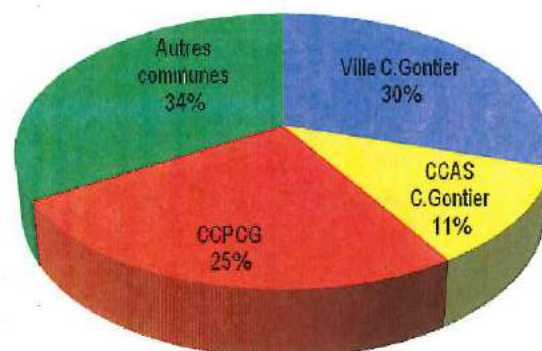
2.1.2. Les organisations administratives

Il est à noter que les données indiquées sont les effectifs et charges présents au sein de chacun des Comptes Administratifs des Collectivités indiquées et qu'il n'est pas fait de retraitement. Effectivement, la Ville de Château-Gontier (et son Centre Communal d'Action Sociale-CCAS), le SGEAU et la CCPCG (et son CIAS) s'appuient sur une administration mutualisée. Les chiffres indiqués les concernant sont donc indicatifs et doivent plus être pris en compte sous forme consolidée. Les données différenciées entre la CCPCG et les Communes de son territoire, distingueront donc : la CCPCG (comprenant son CIAS), la Ville de Château-Gontier (comprenant son CCAS) et les 23 Communes.

2.1.2.1. Les ressources humaines

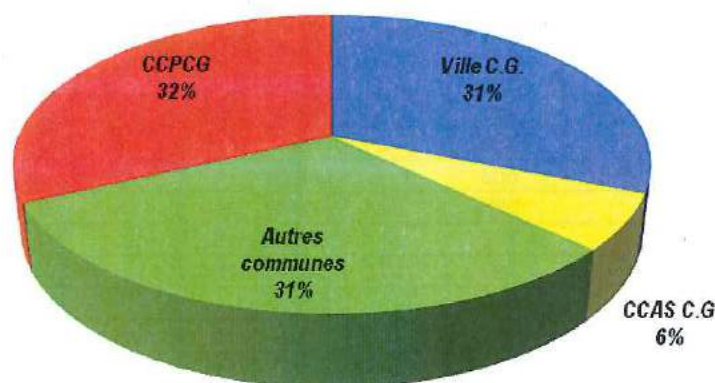
La CCPCG, la Ville centre et son CCAS, ainsi que les autres communes emploient fin 2014, tous statuts confondus : 614 agents, soit 510,33 ETP, dont 75% sont titulaires.

	Agents	E.T.P
Ville C. Gontier	183	147,86
CCAS C. Gontier	70	58,66
CCPCG	155	136,61
Autres communes	206	167,2
Total	614	510,33



Les charges brutes de personnels inscrites au chapitre 012 en 2013 pour la CCPCG, la Ville Centre, son CCAS et les autres communes sont d'un peu plus de 17.483.566 M€.

Chapitre 012 - Dépenses de personnel

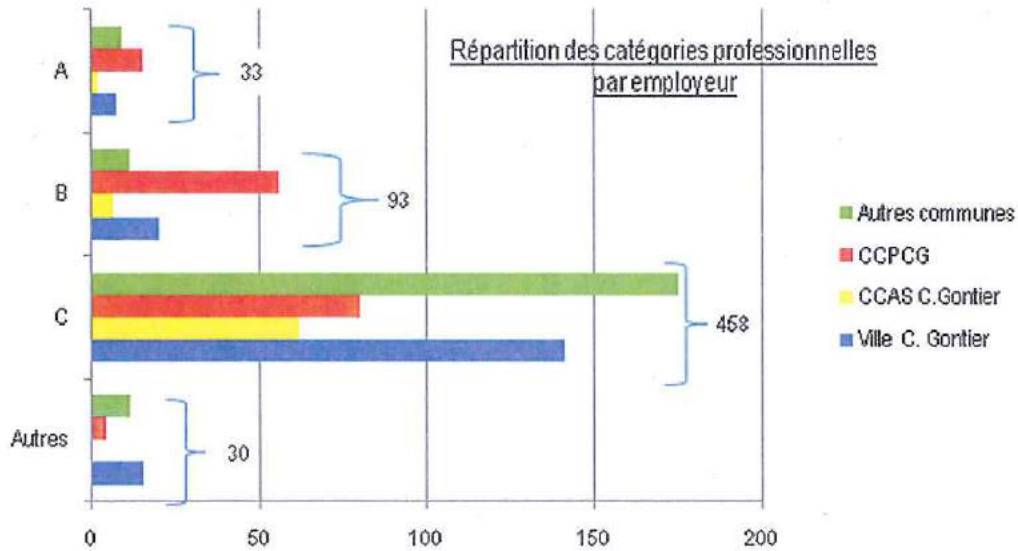


Quatre filières d'emplois sont communes aux différents employeurs :

- ✓ La filière technique qui représente 46,5 % des agents,
- ✓ La filière administrative pour 18,2 %,
- ✓ La filière animation pour 11,23 %,
- ✓ La filière sociale pour 8,30 %.

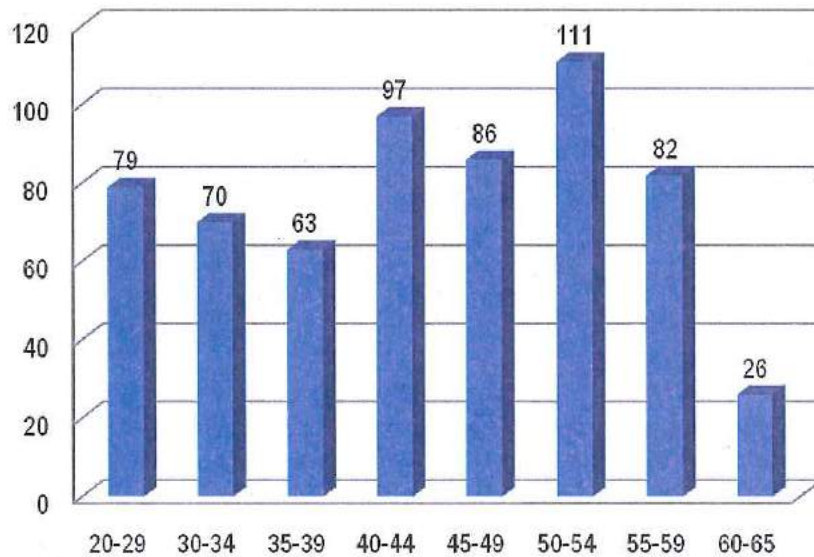
Les autres filières (culturelle, sportive et médico-social) sont liées aux compétences propres de la CCPCG. La filière sécurité (Police) concerne uniquement la Ville Centre.

Un peu plus de 74,6 % des agents sont en catégorie C, 15 % en catégorie B et 5,4 % en catégorie A. Nous trouvons ensuite les emplois aidés (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi, apprentis) et les vacataires. La catégorie B est plus importante pour la CCPCG car elle emploie des personnes des filières culturelle et sportive (non présentes dans les autres structures).

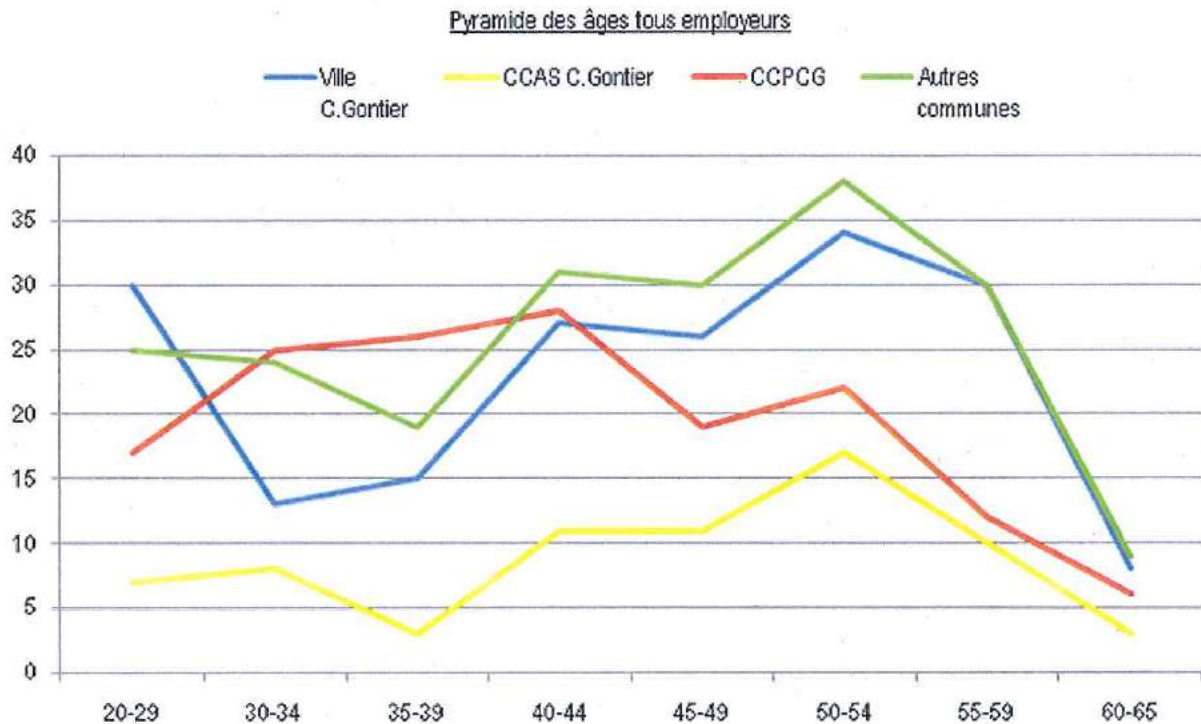


L'âge moyen pour les agents est de 47 ans pour les agents de la Ville Centre, un peu plus de 41 ans pour la CCPCG et de 44 ans pour les autres communes.

Pyramide des âges tous employeurs

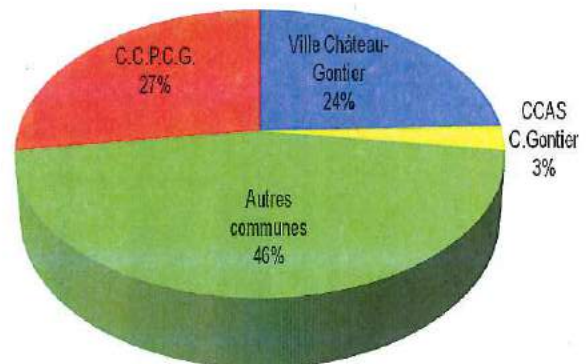


18% des agents sont dans la tranche des 50-54 ans et 15,7% dans la tranche des 40-44 ans.



2.1.2.2. Les moyens généraux

Montants en € des charges à caractère général 2014	
Ville C.Gontier	2.418.387
CCAS C.Gontier	260.318
CCPCG	2.676.984
Autres communes	4.488.425
Total	9.844.114

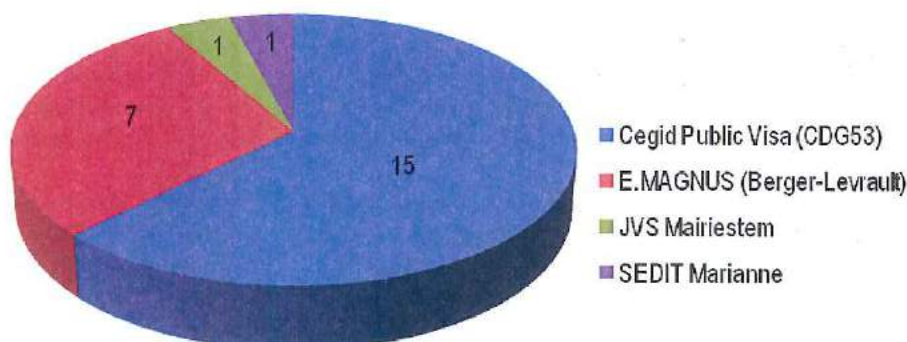


L'enjeu des moyens généraux se situent également en matière de systèmes d'informations. La Ville Centre et la CCPCG, déjà mutualisés, utilisent les mêmes logiciels pour la gestion des ressources humaines (paie, carrières, absences, formation, fiches de poste) et pour la gestion des finances (budget, comptabilité, mandaterments, ...). Les charges de personnel sont injectées directement en fin de mois dans le module finances, sans interface puisque les deux modules sont fournis par un fournisseur identique.

15 communes utilisent Cégid public visa, 7 magnus, 1 collectivité travaille sur JVS Mairie en finances, la paie des agents semble aussi réalisée sur ces mêmes logiciels.

L'assistance et la mise à jour des paramétrages pour Cégid public visa sont réalisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, 1 collectivité bénéficie de l'assistance du CDG pour MAGNUS (info CDG).

Au vu des réponses données par les communes, seule la paie semble réalisée et à partir du logiciel finances.

Logiciels "comptabilité" utilisés tous employeurs confondus**2.2. LES MUTUALISATIONS SUR LE TERRITOIRE****2.2.1. Les mutualisations entre la CCPCG et la Ville-centre**2.2.1.1. Des mutualisations ascendantes et descendantes

Depuis sa création, et comme c'était déjà le cas auparavant, la CCPCG et la Ville centre se sont toujours appuyées sur une administration mutualisée, basée sur un organigramme commun (même Directeur Général des Services – DGS -, Responsables de Pôles, etc...).

Une convention de mise à disposition et de répartition des charges lie la CCPCG et la Ville de Château-Gontier. La Ville met à disposition du personnel à la CCPCG comprenant le partage des charges de fonctionnement liées et, inversement, la CCPCG met à disposition de la Ville du personnel comprenant le partage des charges de fonctionnement liées. Par exemple, le DGS est employé par la CCPCG et mis à disposition de la Ville et inversement, la Responsable du Pôle Ressources est employée par la Ville et mis à disposition de la CCPCG.

Un tableau de répartition des charges des personnels mutualisés entre la Ville et la CCPCG est élaboré chaque année. La facturation prévisionnelle établie à l'année N sur la base de l'exercice N-1 est régularisée définitivement en mars n+1 en fonction des mouvements des effectifs, du temps de travail passé et du glissement-vieillesse-technicité (GVT).

Effectivement, il convient de distinguer selon qu'il s'agit de mutualisation permanente ou ponctuelle, dont les modes de répartition diffèrent.

De même, il est à noter que l'ensemble des marchés passés par la Ville et la CCPCG relatifs aux moyens généraux se font dans le cadre de groupements de commandes.

2.2.1.2. Des mutualisations permanentes ou ponctuelles

Les mutualisations permanentes portent essentiellement sur les missions fonctionnelles (direction générale, ressources humaines, finances, informatique, etc...) et de pilotage des politiques publiques partagées.

Un tableau de répartition est donc élaboré tous les ans, soit basé sur une répartition théorique (par exemple le DGS est réparti à 55/45 entre la CCPCG et la Ville), soit basé sur un niveau d'activités quand cela est possible : le nombre de mandats de paiement et de titres de recettes émis ou encore le nombre de marchés publics mis à la consultation.

En 2013, la Ville de Château-Gontier a mis 28 agents pour partie de leurs fonctions à disposition de la CCPCG, soit 18,25 équivalents temps plein (ETP). La CCPCG, elle, a mis à disposition de la Ville 18 agents pour un total de 8 ETP.

Ces mises à disposition ont donc donné lieu à un double flux financier en 2014: la Ville a perçu de la part de la CCPCG un montant de 420k€ et la CCPCG a perçu de la part de la Ville un montant de 278k€.

Les mutualisations occasionnelles portent sur le personnel non compris dans le tableau de répartition des charges, mais travaillant occasionnellement pour la ville ou la CCPCG.

Ces interventions font l'objet d'un décompte annuel horaire en fonction de la nature, de la tâche et du nombre d'heures effectuées. Chaque année, le pôle Ressources établit au vu des rémunérations de ces personnels un coût horaire (par exemple 20,72€ pour 2013). Les services opérationnels tiennent un décompte annuel des heures à refacturer, en fonction des travaux effectués.

Dans le cadre de la convention de refacturation, il existe une refacturation du personnel à transversalité occasionnelle facturé à l'heure pour lequel un coefficient de 1.40 est appliqué au tarif horaire pour l'utilisation de matériel et des véhicules. En effet, le coût horaire ne tenant pas compte de l'utilisation du matériel et des fournitures, nécessaires à la réalisation des tâches (véhicules, tondeuses, taille haie...), il est appliqué un coefficient multiplicateur au tarif horaire correspondant à l'amortissement et aux frais fixes liés à l'utilisation de gros matériels.

En 2013, la Ville a ainsi mis à disposition de la CCPCG (inclus budget déchets et CIAS) 8531 h pour un coût de 267 k€ et la CCPCG pour la Ville 5.951h pour un coût de 267k€.

2.2.2. Les mutualisations entre la CCPCG et les Communes

Mises à part les nombreuses compétences transférées par les Communes et exercées par la CCPCG, les mutualisations entre la CCPCG et les Communes (hors Ville-centre) sont plus ponctuelles et limitées, mais existent néanmoins sous différentes formes plus ou moins intégrées :

- ✓ Partage de compétences via un réseau de secrétaires de mairies et des conseils/interventions ponctuelles des services communautaires en matière d'expertise auprès des Communes
- ✓ Partenariat intercollectivité pour le développement de certains événements communautaire à destination de la jeunesse (Bivouac aventure, festival du jeu)
- ✓ Proposition de groupements de commandes sur des items qui restent limités et qui ne rencontrent que peu de participation de la part des Communes (téléphonie, assainissement non collectif, ...)
- ✓ Accompagnement et incitation de la CCPCG à la mutualisation de moyens matériels entre Communes via des financements du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR)
- ✓ Prestations de service de certaines Communes pour la réalisation de compétence partagée (avec Bierné sur la déchetterie ou Daon pour l'entretien des espaces de la base de loisirs)
- ✓ Mise à disposition descendante gracieuse au profit de toutes les Communes pour l'accompagnement et le développement du réseau des bibliothèque-relais (compétence partagée) :
 - des ressources humaines (professionnels de la médiathèque)
 - de moyens matériels avec la mise en place et la gestion d'un système unique d'information pour tout le réseau y compris la médiathèque centrale, ainsi qu'une navette documentaire
- ✓ Service commun en matière de Système d'Informations Géographiques (SIG)

2.2.3. Les mutualisations entre les Communes

De la même façon qu'entre la CCPCG et les 23 Communes (hors Ville-centre) les formes de mutualisations sont diverses, les mutualisations horizontales sur le territoire sont amorcées sous différentes formes selon les secteurs géographiques, toujours avec un niveau d'intégration très variable :

- ✓ Echange d'expériences entre les professionnels administratifs des Communes
- ✓ Mutualisation de moyens techniques via les financements proposés par le FCATR

- ✓ Plusieurs regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) sur le territoire pour le partage des charges de fonctionnement des établissements scolaires
- ✓ Une mutualisation du service Aide à domicile entre les 3 Communes de l'agglomération
- ✓ Plusieurs syndicats existent sur le territoire :
 - Les plus classiques sont les syndicats de gestion de l'eau (4 sur le territoire avec une Commune en gestion directe)
 - Un syndicat intercommunal à vocation unique en matière d'accueils de loisirs enfance-jeunesse (Chemazé)
 - Le SGEAU qui en plus de la compétence « eau » a en charge l'assainissement, ainsi que le PLUi à l'échelle de l'agglomération

2.2.4. Les mutualisations supra-CCPCG

Il est à noter, comme indiqué lors de la présentation du territoire, des coopérations intercommunautaires avec les territoires voisins des Pays de Craon et de Meslay-Grez. A travers un TAT et un GAL, dont le support juridique reste assuré par la CCPCG, les trois intercommunalités du sud-Mayenne mutualisent une ingénierie territoriale en matière de développement touristique, ainsi que de politique Energie-Climat.

Des mutualisations existent également au niveau départemental avec le Syndicat départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM) auquel les 261 Communes du Département ont transféré la compétence « réseau d'électricité et de gaz ». Le SDEGM propose également d'autres compétences facultatives :

- ✓ Les travaux d'investissement sur l'éclairage public des Communes : toutes les Communes de la CCPCG ont transféré cette compétence, sauf la Ville de Château-Gontier
- ✓ Le fonctionnement de l'éclairage public : 21 Communes de la CCPCG lui ont délégué cette mission sauf les trois Communes de l'agglomération
- ✓ L'information géographique : 3 Communes du territoire lui ont délégué cette mission
- ✓ Les réseaux de communication : 3 Communes lui ont délégué cette mission

D'autres mutualisations qui ne disent pas toujours leur nom peuvent être mentionnées à titre anecdotique comme la mutualisation des données du SIG de la CCPCG qui sont mises à disposition gracieuse du Département dans le cadre de sa plate-forme départementale (libre accès aux données pour le public) ou encore le dispositif régional « 500 projets » qui apporte un financement aux TPE et associations, mais dont les dossiers sont montés et administrés par la CCPCG.

Il est à noter que le Département souhaite s'engager dans une faisabilité en matière de mutualisation des personnels techniques des agences départementales concernant les travaux de voirie.

SCHEMA 2015-2020

Le schéma proposé par la CCPCG s'articule autour de 4 orientations principales :

- ✓ Poursuivre la mutualisation des moyens matériels
- ✓ Achever la mutualisation entre la CCPCG & la Ville centre
- ✓ Affirmer la CCPCG comme centre de ressources pour toutes les Communes du territoire
- ✓ Optimiser nos organisations territoriales

3.1. POURSUIVRE LA MUTUALISATIONS DE NOS MOYENS MATERIELS

3.1.1. Développement des groupements de commandes

S'il convient de poursuivre la politique d'achat groupée entre la Ville de Château-Gontier et la CCPCG, une généralisation des quelques expériences amorcées jusqu'à présent avec l'ensemble des Communes est à travailler.

Si toutes les thématiques ne sont pas forcément pertinentes à globaliser, bon nombre est à étudier.

Ainsi, tous les ans, le plan d'actions en matière de mutualisation devra inclure un certain nombre de marchés proposés en groupements aux Communes. Il conviendra que le calendrier prévisionnel soit suivi par les Communes volontaires, ainsi que le dossier de consultation qui aura déjà été standardisé pour les besoins de la CCPCG et de la Ville-centre.

Le but étant que les marchés inclus dans les plans d'actions successifs entretiennent une habitude de travail en commun qui permettra d'aboutir à la fin du mandat à un nombre significatif de consultations communes en matière de moyens généraux (téléphonie, fournitures administratives, matériels informatiques, matériels techniques, etc...).

Dans le cas où une consultation globale n'est pas pertinente, des groupements de commandes entre Communes ou pour un certain nombre de Communes seulement sont à expérimenter avec des portages des groupements qui reposeront sur une Commune pour le compte des autres : dans le même esprit que les démarches engagées dans le cadre des financements de matériels techniques via la FCATR, mais pour des thématiques pas forcément financées par la CCPCG (voirie, ...).

3.1.2. Incitation au partage de matériels

Comme indiqué ci-dessus, la CCPCG poursuit son engagement dans l'incitation à la mutualisation en matière de matériels techniques via les financements apportés dans le cadre du FCATR. L'objectif est d'optimiser l'utilisation des matériels par les Communes et ne pas multiplier les acquisitions non « rentables » en terme de temps d'utilisation.

Dans cet esprit, les élargissements des périmètres d'ores et déjà validés pour des matériels en cours d'utilisation sont fortement souhaités.

Plus globalement, un inventaire des matériels de chaque Collectivité permettrait de disposer d'une vision sur les moyens techniques mobilisables sur le territoire et soumettre toute décision d'achat à l'examen préalable de la faisabilité d'une mutualisation matérielle.

3.1.3. Harmonisation des systèmes d'informations

Dans la perspective d'une mutualisation verticale comme horizontale plus poussée, il conviendrait que les Communes et la CCPCG convergent vers un système identique en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que de comptabilité. Une harmonisation des systèmes permettraient une polyvalence plus importante des agents communaux comme communautaires par rapport aux territoires sur lesquels ils seraient susceptibles d'intervenir ou tout au moins permettre de pallier à des problématiques urgentes de remplacement au sein d'une Collectivité.

Une étude sera nécessaire pour déterminer le logiciel le plus pertinent selon la strate de population des Collectivités. L'objectif serait, s'il est impossible ou peu efficient que les Communes disposent des mêmes systèmes que la CCPCG et la Ville, au moins de minimiser et uniformiser les logiciels à utiliser selon la typologie des Collectivités.

Ainsi, tout changement ou tout investissement/mise à jour opérée par les Communes sur les logiciels RH et comptabilité doit être soumis préalablement à l'étude d'opportunité d'une migration éventuelle vers le système retenu pour le territoire selon des modalités à définir.

L'objectif est d'avoir harmonisé les systèmes RH et comptabilité pour la fin du mandat.

Plus globalement, avant toute acquisition de logiciel « métier » (par exemple un logiciel de gestion des accueils de loisirs), une sollicitation de la CCPCG est pertinente afin d'étudier si un déploiement des solutions logicielles dont disposent la CCPCG et/ou la Ville n'est pas à étudier.

3.2. ACHEVER LA MUTUALISATION ENTRE LA CCPCG & LA VILLE CENTRE

Dans la mesure des possibilités juridiques, l'objectif serait de transformer la CCPCG en employeur unique de la Ville et de son CCAS.

Les objectifs sont multiples :

- ✓ Facilités de gestion en se limitant ou tout au moins en privilégiant uniquement les mutualisations verticales
- ✓ Lisibilité des flux financiers et des charges pesant sur chacune des Collectivité
- ✓ Finaliser la démarche de mutualisation en abandonnant le cadre juridique des mises à disposition et en basculant l'intégralité en services communs
- ✓ Préparer l'administration communautaire à toute éventualité d'évolution future des organisations administratives sur le territoire par la structuration de services communs
- ✓ Optimiser le pacte financier & fiscal en étudiant toute forme pour le remboursement des charges par la Ville à la CCPCG

Des incertitudes sont encore en suspens concernant les services propres à la Ville (enfance, police), ainsi que les services de maintien à domicile du CCAS, à la fois sur la possibilité juridique de création de services communs, mais également en matière de charges sociales.

L'objectif est d'aboutir en 2016.

3.3. AFFIRMER LA CCPCG COMME CENTRE DE RESSOURCES POUR TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE

3.3.1. Création de services communs

Le bloc communal a déjà créé un service commun concernant le SIG.

Dans le cadre de la vision évolutive du processus de mutualisation sur le territoire à l'échelle du mandat, la CCPCG reste en veille pour l'étude de toute création de service commun ouvert à l'ensemble ou partie des Communes du territoire dès lors que les objectifs fixés au sein de ce rapport seront respectés.

Parallèlement aux réflexions ayant conduit à ce schéma, des débats se sont rapidement engagés concernant les possibilités de pallier le retrait des services de l'Etat dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols (IADS). La CCPCG s'est spontanément proposée pour porter un service commun. La Ville de Château-Gontier qui disposait d'un service d'instruction a également spontanément proposé de créer ce service commun sur l'architecture existante, ainsi que sur les compétences et les expertises dont elle disposait en interne. Le service a été créé au 01^{er} avril 2015 pour les 13 Communes supplémentaires dont les territoires sont administrés par un document d'urbanisme (plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme).

Cet exemple récent caractérise la volonté de la CCPCG et de ses Communes de garder en permanence la possibilité de lancer des études de faisabilité en la matière.

3.3.2. Accompagnement de la CCPCG via une plate-forme de services

Parallèlement aux réflexions relatives la création de services communs potentiels, la CCPCG étudiera également la possibilité de proposer ponctuellement un accompagnement de son ingénierie aux Communes qui en feraient la demande.

A effectif constant, la CCPCG déterminera au sein du plan d'actions annuel les thématiques et champs d'intervention qu'elle serait susceptible de proposer, ainsi que le temps et/ou le nombre de mission qu'elle sera en capacité de suivre sur l'année.

Cela pourra couvrir des champs aussi variés que :

- ✓ Expertise juridique, en ressources humaines ou en finances
- ✓ Accompagnement en matière d'ingénierie technique (voirie, aménagement de bourgs, ...)
- ✓ Gestion des archives
- ✓ ...

Dans le cadre de l'optimisation de ses effectifs, la CCPCG pourra être en capacité ponctuellement ou à terme en permanence, d'une capacité d'accompagnement des Communes selon les thématiques. Au fur et à mesure de la mise en œuvre du schéma, annuellement, le plan d'actions fera donc des propositions pour des expérimentations sur les territoires volontaires.

3.3.3. Animation du réseau des professionnels du territoire

La CCPCG organise trimestriellement une réunion des DGS/secrétaires généraux de mairies. Il convient de poursuivre cette initiative, voire de réfléchir pour trouver de nouvelles formes d'association des agents du territoire à des événements communautaires internes ; à la fois concernant les participants et les événements fédérateurs.

Un travail sera également à mener concernant la possibilité d'élargir les outils de communication interne de la CCPCG à l'ensemble des agents des Communes pour développer une culture commune et une cohésion entre agents territoriaux du Pays de Château-Gontier.

3.4. OPTIMISER NOS ORGANISATIONS TERRITORIALES

Dans un contexte de dynamiques de changement au niveau national et de développement de nouvelles formes de coopérations à la fois communales et intercommunales, la CCPCG et ses Communes souhaitent profiter de la démarche engagée par ce schéma pour anticiper les évolutions futures des institutions locales que ce soit au niveau communal ou intercommunal.

Dans ce sens, la volonté est d'ouvrir tous les débats, sans à priori, pour étudier l'ensemble des possibilités offertes aujourd'hui par la loi afin de déterminer les organisations les plus adaptées à la mise en œuvre du Projet de Territoire, que ce soit au niveau de l'échelon communal, comme communautaire.

L'objectif est de prendre les décisions politiques qui permettront au territoire (Communes et Pays) demain de renforcer sa légitimité pour porter ses intérêts et son Projet pour la population dans le dialogue régional.

3.4.1. Réflexions sur les périmètres communaux pertinents

Parallèlement à l'ensemble des démarches de mutualisation verticale, la CCPCG souhaite que le schéma couvre également les questions de mutualisations horizontales.

Effectivement, la volonté est d'aborder toutes les possibilités offertes au territoire pour trouver sa structuration la plus pertinente et adaptée à son Projet et aux compétences de chaque Collectivité.

Si l'enjeu pour la CCPCG est de trouver la taille critique qui lui permette de mettre en œuvre son Projet, il en va de même pour les Communes. Ainsi, parallèlement aux réflexions relatives aux possibilités de création de services communs portés par la CCPCG, il convient de mener également des réflexions sur les possibilités pour les Communes d'accentuer leur coopération et de mutualiser tout ou partie de leurs services entre Communes d'une aire géographique pertinente.

L'idée est de constituer des pôles de proximité regroupant 3 à 5 Communes autour d'un projet commun. Le FCATR a permis d'impulser des dynamiques de coopération via le partage de matériels, il convient désormais que les Communes se saisissent de cette première opportunité pour pousser plus loin leurs mutualisations.

Différentes formes de mutualisations peuvent être envisagées avec un niveau d'intégration plus ou moins important :

- ✓ Mutualisation de certains agents ou services
- ✓ Création d'une administration commune au service des différentes Communes
- ✓ Création d'une Commune nouvelle

La CCPCG propose aux Communes volontaires une expérimentation allant dans ce sens et un accompagnement en ingénierie (interne ou externe par la prise en charge de frais d'études et de cabinets spécialisés) pour permettre à chaque Collectivité de disposer de plusieurs scénarios et arbitrer en connaissance de cause.

La perspective d'une CCPCG composée de 4 à 6 pôles de proximité d'une taille minimale de l'ordre de 2.000 habitants permettra à chacun d'accéder à une taille garantissant ses intérêts.

Cette réflexion ne devra pas ignorer la Ville centre. Effectivement, dans un contexte de création de Communes nouvelles, notamment dans le Maine & Loire, de rapprochements possibles au sein du Département et de développement de compétences de la Région, il est indispensable pour le territoire que la Ville centre conserve une taille significative pour garantir sa légitimité au niveau régional.

3.4.2. Réflexions sur les périmètres communautaires pertinents

Comme indiqué précédemment, la CCPCG procède à des coopérations intercommunautaires avec les Communautés de Communes des Pays de Craon et de Meslay-Grez en matière de développement du Tourisme et des politiques énergie-climat.

La CCPCG souhaite généraliser ces coopérations sur les items pertinents.

Parallèlement aux réflexions ayant conduit à ce schéma, des débats se sont rapidement engagés concernant les possibilités de pallier au retrait des services de l'Etat dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols (IADS). La CCPCG s'est spontanément proposée pour proposer aux intercommunalités voisines une prestation dans ce domaine afin que ces territoires puissent bénéficier des compétences et des expertises dont dispose le service communautaire IADS. La CCPCG assure ainsi l'IADS de 11 Communes du Pays de Meslay-Grez depuis le 01^{er} juillet 2015 et prendra en charge 27 Communes du Pays de Craon au 01^{er} janvier 2016.

D'autres démarches ont déjà été amorcées avec le Pays de Craon notamment en matière de SIG.

L'objectif est de poursuivre ces mutualisations intercommunautaires quand elles se révèlent pertinentes pour les différentes parties.

La CCPCG s'étant fixé comme objectif central de son SCoT de devenir un pôle d'équilibre entre les agglomérations urbaines de Laval et d'Angers, des réflexions sur des coopérations avec le nord Maine et Loire seront à envisager sur le mandat.

De même, dans le cadre d'évolution statutaire de la CCPCG en matière d'aménagement d'espace à l'horizon de mars 2017, et si la compétence PLU devenait communautaire, il conviendra de s'interroger sur le nouveau périmètre à prendre compte pour un SCoT élargi.

Là encore, la CCPCG souhaite pouvoir aborder tous les sujets et poser toutes les options d'évolution afin de pouvoir garantir son libre arbitre.

Enfin, des mutualisations existent également au niveau départemental : la CCPCG reste en veille afin de déterminer quels échelons territoriaux est le plus pertinent pour la mise en œuvre de missions ou l'exercice de compétences.

